

Rapport de la dixième session du

---

## COMITÉ DES PÊCHES

Rome, 3-10 juin 1975



ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE



RAPPORT  
de la  
DIXIÈME SESSION DU COMITÉ DES PÊCHES  
Rome, 3-10 juin 1975

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Rome, 1975

PREPARATION DU PRESENT RAPPORT

Le présent texte constitue la version définitive du rapport que le Comité des pêches a approuvé à sa dixième session.

Distribution

Tous les Etats Membres et Membres  
associés de la FAO  
Participants à la session  
Autres organisations nationales et  
internationales intéressées  
Département des pêches de la FAO  
Fonctionnaires des pêches dans les  
bureaux régionaux de la FAO

Référence bibliographique

FAO. Comité des pêches  
Rome, 3-10 juin 1975 (1975)  
FAO Fish.Rep., (162): 39 p.  
Rapport de la dixième session ...

10 juin 1975

Monsieur G. Bula Hoyos  
Président indépendant du  
Conseil de la FAO

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le rapport de la dixième session du Comité des pêches, qui s'est tenue à Rome du 3 au 10 juin 1975.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

R. Perez Prieto  
Président du Comité des pêches



TABLE DES MATIERES

QUESTIONS SOUMISES A L'ATTENTION DU CONSEIL	Pages	vii - viii
OUVERTURE DE LA SESSION	Paragraphes	1 - 4
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DE LA SESSION		5 - 6
ASPECTS DE L'AMENAGEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DES PECHEES AU NIVEAU INTERNATIONAL		7 - 35
a) Situation actuelle des ressources halieutiques mondiales		7 - 12
b) Situation et perspectives des produits de la pêche		13 - 18
c) Activités des organismes régionaux des pêches		19 - 29
d) Examen du statut et de la composition du Comité des pêches pour l'Atlantique centre-est (COPACE)		30 - 35
COORDINATION DE L'ASSISTANCE MULTILATERALE ET BILATERALE AUX PROGRAMMES DE DEVELOPPEMENT DES PECHEES		36 - 42
PROBLEMES DES PECHEES CONTINENTALES		43 - 45
LE TRAVAIL DE LA FAO DANS LE DOMAINE DES PECHEES EN 1976-77 (ACTIVITES ORDINAIRES ET ACTIVITES DE TERRAIN)		46 - 68
Ressources halieutiques: prospection et évaluation		53 - 54
Ressources halieutiques: aménagement		55
Ressources halieutiques: environnement		56
Ressources halieutiques: aquaculture		57
Accroissement de la production de poisson		58 - 60
Utilisation du poisson		61 - 63
Produits et planification		64
Activités régionales		65
Enseignement et formation		66 - 67
Programme extérieur		68
COOPERATION DANS LE DOMAINE DES PECHEES AU SEIN DES NATIONS UNIES		69 - 84
a) Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer		69 - 74
b) Relations avec d'autres organisations des Nations Unies		75 - 84
QUESTIONS EXAMINEES PAR LE CONSEIL DE LA FAO		85 - 88
SUGGESTIONS CONCERNANT LES PRINCIPAUX POINTS A INSCRIRE A L'ORDRE DU JOUR DE LA ONZIEME SESSION DU COMITE DES PECHEES		89 - 93
AUTRES QUESTIONS		94
DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION		95 - 96

## ANNEXES

A - Liste des délégués et observateurs	Page 17
B - Discours prononcé par le Directeur général adjoint lors de la séance d'ouverture	27
C - Discours prononcé par M. D. Layachi, Directeur général, Office national des pêches du Maroc	30
D - Ordre du jour	37
E - Liste des documents	38

QUESTIONS SOUMISES A L'ATTENTION DU CONSEIL

A. QUESTIONS APPELANT UNE DECISION

Néant

B. QUESTIONS SOUMISES POUR INFORMATION

Situation actuelle des ressources halieutiques mondiales

Le Comité note qu'à l'exception de l'anchoveta du Pérou, les captures des pêches maritimes ont continué à s'accroître de quelque deux millions de tonnes de poisson par an. Etant donné que la quasi totalité des stocks sont modérément ou fortement exploités, une bonne part des progrès futurs devra provenir d'une exploitation plus rationnelle et mieux aménagée. Le Comité insiste à nouveau sur la nécessité de rassembler des données plus complètes en temps opportun pour permettre l'adoption de mesures d'aménagement appropriées. Des suggestions précises ont été formulées pour améliorer la collecte, l'élaboration et la diffusion des renseignements statistiques et autres et l'on a souligné la nécessité de donner une formation dans ces disciplines. Le Comité prie la FAO de continuer à lui soumettre régulièrement des études sur la situation des ressources halieutiques mondiales. (par 7-12)

Organismes régionaux des pêches

Le Comité fait valoir le rôle important des organismes régionaux des pêches et note que, en ce qui concerne ceux qui dépendent de la FAO, ce rôle porte actuellement plus directement sur l'aménagement et le développement des pêches. L'on a recommandé que le Comité prépare une étude critique sur les réalisations d'ensemble des organismes régionaux des pêches faisant apparaître le cas échéant leurs insuffisances.

Ayant examiné les activités du Comité des pêches pour l'Atlantique centre-est (COPACE), le Comité note qu'il importe d'évaluer sans tarder l'état d'exploitation des ressources vivantes dans l'Atlantique centre-est et recommande que le Sous-Comité COPACE de l'aménagement des ressources dans les limites de la juridiction nationale soit convoqué prochainement afin d'étudier la situation et de formuler des recommandations appropriées.

En ce qui concerne la consultation que le Conseil a autorisé le Directeur général à tenir touchant le projet de création d'un organisme des pêches continentales pour le Proche-Orient, l'Asie et l'Extrême-Orient, le Comité note que l'on n'a pas reçu suffisamment de réponses à cette question pour formuler une recommandation. Le Comité invite le Directeur général à lui rendre compte de nouveau à ce propos lors de la prochaine session. (par 19, 21, 35, 87)

Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer

Le Comité a fait des observations concernant l'apport de la FAO aux travaux de la Conférence, qui devrait se poursuivre, et a examiné en détail les responsabilités accrues qui pourraient incomber à la FAO et au Comité lui-même après l'établissement d'un nouvel ordre juridique régissant les utilisations de l'océan. Le Comité invite le Secrétariat à faire des préparatifs en vue de la réunion de son Sous-Comité pour le développement de la coopération avec les organisations internationales s'occupant des pêches. Le Sous-Comité, qui doit se réunir au début de 1976, devrait notamment proposer des mesures susceptibles d'améliorer et de rationaliser les arrangements existants en vue d'aménager et de développer les pêches, et examiner le rôle que doivent jouer les divers organismes des pêches, le Comité et le Département des pêches de la FAO, compte tenu de la nécessité

d'accélérer le transfert des techniques au profit des pays en voie de développement dans le secteur des pêches. (par. 69-72)

Coordination de l'assistance multilatérale et bilatérale aux programmes de développement des pêches

Le Comité souligne la nécessité d'accroître les consultations entre donateurs, bénéficiaires et organismes d'exécution, de manière que l'aide au développement halieutique atteigne l'efficacité maximale. Il invite la FAO à recueillir, à analyser et à diffuser des renseignements sur l'aide en matière de pêches, sur les critères des donateurs et sur les besoins des bénéficiaires potentiels. Le Comité estime que les projets halieutiques régionaux et interrégionaux exécutés par la FAO dans le monde entier offrent la possibilité d'obtenir un soutien auprès des sources d'aide bilatérale et de coordonner l'assistance au développement. (par. 36-42)

Le travail de la FAO dans le domaine des pêches en 1976-77

Le Comité se déclare satisfait, dans la forme et dans le fond, du Programme de travail proposé par la FAO dans le domaine des pêches en 1976-77, et de la manière dont on a tenu compte des priorités indiquées dans ses recommandations. On a exprimé certaines préoccupations en ce qui concerne l'accroissement relativement faible des crédits destinés au Département des pêches.

Le Comité note avec satisfaction l'expansion continue du Programme extérieur, mais redoute que le programme global dont le Département a la responsabilité ne soit compromis si des crédits supplémentaires ne sont pas alloués au Programme ordinaire.

Le Comité approuve fermement l'idée de décentralisation, soulignant toutefois qu'elle ne doit pas mener à une fragmentation du programme de la FAO dans le domaine des pêches, qui doit être véritablement planifié et coordonné par le Département des pêches sous l'égide du Comité lui-même. (par. 46-68)

Onzième session du Comité des pêches

Il a été décidé provisoirement que la prochaine session se réunira à Rome à la fin du mois de septembre 1976. (par. 95-96)

## OUVERTURE DE LA SESSION

1 Le Comité des pêches a tenu sa dixième session à Rome du 3 au 10 juin 1975. Ont participé à la session 43 membres du Comité, des observateurs de 11 autres Etats Membres de la FAO et de l'U.R.S.S., des représentants du Programme des Nations Unies pour le développement, de la Commission océanographique intergouvernementale et de la Communauté économique européenne, ainsi que des observateurs de deux autres organisations internationales. La liste des délégués et observateurs figure à l'Annexe A du présent rapport.

2 La session a été ouverte par M. R. Pérez Prieto (Pérou), Président. M. Roy I. Jackson, Directeur général adjoint de la FAO, a souhaité la bienvenue aux participants; le texte de son allocution est reproduit à l'Annexe B du présent rapport.

3 L'invité d'honneur à la présente session du Comité, M. D. Layachi, Directeur général de l'Office national des pêches du Maroc, a prononcé à l'invitation du Directeur général de la FAO un discours sur le développement des pêches intervenu dans son pays ces dernières années. Le texte de ce discours se trouve à l'Annexe C du présent rapport.

4 En réponse aux questions soulevées par des participants, M. Layachi a expliqué que le Maroc est en mesure de donner une formation professionnelle aux pêcheurs artisanaux, mais que, pour les opérations industrielles, le pays doit avoir recours à la formation à l'étranger en attendant de mettre sur pied cette formation au Maroc. Il a exprimé tout l'appui que son pays accorde à la coopération régionale dans le cadre du Comité des pêches pour l'Atlantique centre-est (COPACE) et décrit les arrangements bilatéraux en vue de la coopération avec d'autres pays, en particulier la Mauritanie et le Sénégal. Récemment, les captures marocaines ont augmenté de 14 pour cent par an; mais il faut tenir compte du fait que seulement 14 pour cent de ces captures sont absorbées par le marché national; toutefois, la consommation dans certaines régions du Maroc a doublé au cours de la dernière année. Le poisson ne fait pas partie des aliments habituels de la population marocaine, mais l'expérience démontre qu'il y a moyen de changer cette situation. Il est toutefois à espérer que les excédents exportables du Maroc contribueront à résoudre la pénurie mondiale d'aliments et rapporteront des devises.

## ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DE LA SESSION

5 Le Comité adopte l'ordre du jour qui figure à l'Annexe D du présent rapport. Les documents dont il était saisi sont énumérés à l'Annexe E.

6 Le Comité constitue un Comité de rédaction composé des représentants des pays suivants: Nouvelle-Zélande (Président), Cuba, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Japon et Sénégal.

## ASPECTS DE L'AMENAGEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DES PECHEES AU NIVEAU INTERNATIONAL

### a) Situation actuelle des ressources halieutiques mondiales

7 Le Secrétariat a présenté l'examen de l'état d'exploitation actuel des ressources ichtyologiques mondiales (document COFI/75/4). Le Comité se félicite de cette étude, qu'il faudrait continuer à lui présenter chaque année. On a souligné qu'elle devrait toujours être préparée, en tant que l'un des objectifs du Programme FAO d'évaluation mondiale des ressources halieutiques, en étroite collaboration avec les organismes régionaux, en particulier leurs groupes s'occupant d'évaluation, et avec les institutions nationales. Il serait également utile, a-t-on relevé, de fournir davantage de renseignements sur les mesures d'aménagement recommandées ou prises par les organismes régionaux. On a fait remarquer qu'un rapport plus détaillé et approfondi préparé tous les trois ou quatre ans, et résumant l'état des ressources ichtyologiques du monde, serait très utile. En outre plusieurs délégués ont recommandé que le Comité procède à une évaluation critique des travaux des organismes régionaux et en signale les points faibles éventuels.

8 Le Comité note que, compte non tenu de l'anchoveta, les prises des autres pêcheries maritimes ont continué à augmenter d'environ 2 millions de tonnes par an. L'analyse par

régions indique que la quasi totalité des stocks qui alimentent les grandes pêcheries sont à l'heure actuelle modérément ou même intensément exploités et qu'un petit nombre de pêcheries sont en rapide expansion. Des possibilités de développement s'offrent encore aux stocks légèrement exploités des types classiques - par exemple plateau continental de la Patagonie ou océan Indien nord-occidental - ainsi que pour les stocks d'utilisation moins traditionnelle comme le krill de l'Antarctique, mais l'expansion ultérieure des types d'espèces plus courantes envisagés dans cet examen devra venir en grande partie d'une exploitation plus rationnelle et mieux organisée des stocks qui font déjà l'objet d'une pêche intensive. Malheureusement, une évaluation plus approfondie de l'état de nombreux stocks s'est révélée difficile en raison de l'insuffisance des données statistiques de base et d'autres renseignements.

9 L'inadéquation, l'insuffisance et l'arrivée tardive des données statistiques et autres sont toujours les principaux obstacles qui empêchent de mieux évaluer en temps voulu l'état des stocks de poisson. C'est aux gouvernements qu'il incombe essentiellement d'améliorer les statistiques et autres données et le Comité souligne que chaque gouvernement devrait s'engager à rassembler, élaborer et diffuser des statistiques et données connexes adéquates, concernant en particulier les pêcheries qui opèrent sur des stocks exploités par plus d'un pays. De nombreux pays manquent encore de l'infrastructure institutionnelle et du personnel convenablement formé nécessaires en matière de statistiques et de rassemblement des données, et il conviendrait donc d'accorder une priorité élevée à la formation dans ces domaines. On a fait valoir que les programmes de terrain de la FAO et, en particulier, les divers programmes régionaux mettaient de plus en plus l'accent sur l'amélioration des statistiques et la formation des statisticiens. Cette tendance a été accueillie avec satisfaction et l'on a jugé souhaitable un renforcement du système intégré d'informatique halieutique organisé par la FAO et son Département des pêches, afin qu'il puisse aider les institutions nationales à obtenir des résultats.

10 On a estimé utile que les difficultés rencontrées dans le rassemblement de données adéquates soient mises en évidence, si possible par le Groupe de travail de coordination des statistiques des pêches de l'Atlantique. Cet organe a grandement contribué à faciliter la déclaration des données aux organismes régionaux de l'Atlantique et leur élaboration par ces derniers et pourrait étendre ses activités à d'autres parties du monde. On a aussi suggéré que l'établissement de directives claires et précises sur la nature et le genre des données à recueillir concourrait à améliorer la fourniture des statistiques. A ce propos, il a été proposé qu'un petit groupe de spécialistes examine en détail, en coopération avec le Comité consultatif de la recherche sur les ressources de la mer (CCRRM), la qualité et la portée des données requises, ainsi que les méthodes de rassemblement, d'élaboration et de diffusion des informations. Dans bien des pêcheries, il est difficile de collecter des données aussi détaillées que le souhaitent les chercheurs, etc. mais, même alors, il devrait être possible de rassembler des données adéquates pour orienter le développement et l'aménagement de ces pêcheries.

11 Comme cela a été souligné, il est indispensable que les données soient fournies en temps opportun, notamment dans le cas des stocks qui présentent de fortes variations ou ont besoin d'être aménagés. S'il est vrai que la soumission de données complètes, en particulier pour les pêcheries hauturières, puisse exiger un certain temps, on a fait observer que divers organismes régionaux de l'Atlantique Nord demandent à leurs membres - qui d'ailleurs le font - de leur fournir très rapidement des statistiques préliminaires sur les captures. On a estimé que la FAO devrait elle aussi demander communication de données provisoires, notamment dans le cas des zones statistiques qui relèvent de la compétence d'organismes de la FAO; le Comité invite instamment les pays membres à satisfaire de telles demandes.

12 On a relevé que peu d'informations avaient été présentées sur les espèces dites non traditionnelles, dont le krill de l'Antarctique. Or, ces ressources présentent une grande importance en tant que sources potentielles d'approvisionnement alimentaire au bénéfice du monde entier. Il faudrait donc que la FAO s'occupe de rassembler et d'élaborer des données sur ces ressources et sur l'état de leur exploitation afin d'en garantir l'utilisation ra-

tionnelle et de faciliter à long terme la pleine participation des pays en développement. Le Comité demande au Secrétariat de lui faire rapport sur cette question à sa prochaine session.

b) Situation et perspectives des produits de la pêche

13 A sa neuvième session (1974), le Comité des pêches avait demandé qu'on lui fournisse à chacune de ses sessions des renseignements sur les aspects économiques et sociaux de la pêche, en complément de l'étude annuelle sur la situation de l'exploitation des ressources ichtyologiques mondiale. Le Comité a examiné le premier rapport de ce genre (COFI/75/5) qui fait le point de l'évolution récente concernant la production, la consommation et le commerce des principaux produits de la pêche revêtant une importance internationale, et contient une évaluation des perspectives pour les douze mois à venir.

14 Notant que le rapport constituera la base du chapitre consacré aux pêches dans l'édition de 1975 de la publication annuelle "FAO: Rapport et perspectives sur les produits 1974-75", le Comité exprime sa satisfaction et son approbation quant à la présentation et à la teneur du rapport, notamment en ce qui concerne l'actualité des renseignements fournis. On a fait valoir que, en complétant l'étude annuelle sur la situation des ressources halieutiques, le rapport permettait au Comité d'examiner de façon plus approfondie et complète l'ensemble des problèmes que l'aménagement et le développement des pêches posent au niveau international.

15 De l'avis général, ces études gagneraient en valeur si elles contenaient des données plus détaillées et une évaluation des tendances concernant le coût des inputs de la pêche, ainsi que des renseignements sur les flottilles, la main-d'oeuvre et d'autres données socio-économiques. A ce propos, on a fait observer que de nombreux renseignements intéressants des pays avancés sont déjà soumis à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et examinés par son Comité des pêcheries, qui représente aussi une précieuse source de données économiques générales à jour. Il faudrait cependant, dans le cadre du système que la FAO met actuellement sur pied, rassembler des informations sur une base comparable dans les pays en développement et, bien qu'il existe déjà quelques données sur les flottilles et la main-d'oeuvre, aucune disposition n'a encore été prévue pour la collecte de renseignements sur d'autres inputs, par exemple sur le coût des carburants.

16 Le Comité demande que l'on envisage la possibilité de préparer et de diffuser des études de produits plus fréquemment qu'une fois par an. Il a été suggéré que la FAO étudie la possibilité d'établir un système international d'information sur les marchés capable de fournir des renseignements à jour aux pays aussi bien développés qu'en développement. D'autres délégations ont par ailleurs estimé que la FAO devrait accorder une attention accrue à l'étude des perspectives à plus long terme concernant la commercialisation des produits de la pêche.

17 Le Comité relève qu'en une époque où les disponibilités totales de poisson augmentent à peine, l'écoulement du poisson se heurte à des difficultés dans certaines parties du monde alors que d'autres souffrent de disette. On a fait valoir que ce problème découle des tendances générales du développement économique, en particulier des différences en matière de revenus. Faute d'en supprimer les causes fondamentales, cette situation risque de faire obstacle à l'expansion souhaitée des pêcheries dans les pays en développement désireux d'accroître leurs exportations afin de se procurer des devises hautement nécessaires. Le Comité souligne de nouveau la nécessité d'accorder une plus grande attention aux insuffisances des moyens de conservation, de commercialisation et de distribution.

18 Le Comité a également examiné les politiques et les mesures appliquées par certains gouvernements pour encourager le développement des pêches et l'on a suggéré qu'il pourrait entreprendre, lors d'une session ultérieure, une étude plus approfondie des dispositions prises par les gouvernements dans ce domaine.

c) Activités des organismes régionaux des pêches

19 Le Comité souligne le rôle important dévolu, entre autres fonctions, aux organismes régionaux des pêches pour assurer l'exploitation totale et rationnelle des ressources en

poisson. Il note que ce rôle - tout au moins dans le cas des organismes de la FAO - évolue: il s'agit non plus essentiellement de discuter et d'échanger les résultats d'études scientifiques et d'autres renseignements, mais de s'occuper plus directement de l'aménagement de stocks fortement exploités et des aspects, en rapport avec le développement, des activités halieutiques dans chaque région. A ce second stade, les activités statistiques et d'information se poursuivront - en fait elles deviendront plus importantes - mais elles tendront à suivre plus étroitement les questions urgentes, notamment lorsqu'il s'agit de formuler d'éventuelles mesures d'aménagement. On a noté que, dans l'Atlantique nord-est, ces deux rôles sont assumés, pour des raisons historiques, par deux organismes distincts.

20 On a pris note des progrès réalisés par les organes subsidiaires de la FAO, plus précisément par ceux qui se sont réunis depuis la dernière session du Comité. Mention a été faite en particulier du Colloque CIPP/CPOI 1/ sur les aspects économiques et sociaux de la planification et de la mise en valeur des pêches nationales. Le Comité accueille favorablement les mesures qui ont été prises, notamment à la suite de ce colloque, pour permettre au Conseil indo-pacifique des pêches de mieux remplir ses fonctions dans la région.

21 Une discussion a porté sur le rôle du Comité à l'égard des organismes régionaux des pêches, qu'ils dépendent ou non de la FAO. On a estimé que la véritable fonction du Comité est de soumettre à un examen critique leurs réalisations globales et leur degré de réussite lorsqu'ils s'efforcent de maintenir dans un état satisfaisant les stocks et les pêcheries qui les exploitent. A ce propos, l'opinion générale a été que, si les organismes régionaux ont fait des progrès louables ces dernières années dans des conditions difficiles, ceux-ci n'ont guère correspondu aux besoins croissants de l'aménagement de stocks fortement exploités. En particulier, peu d'organismes, même s'ils ont maintenu les stocks de poisson à un niveau raisonnable, sont parvenus à conserver aux pêcheries une situation saine du point de vue économique; on a toutefois observé que quelques organismes avaient appliqué des mesures de contrôle même en l'absence de preuves concrètes.

22 Le Comité reconnaît que plusieurs mesures pourraient être prises, en particulier par la FAO, pour améliorer l'efficacité des organismes régionaux, notamment en ce qui concerne les données statistiques et autres, et l'évaluation des stocks; il serait souhaitable aussi d'améliorer l'application des recommandations. L'insuffisance des données statistiques et autres constitue un problème général et l'un de ceux envers lesquels les organismes régionaux ont les plus grandes responsabilités. Parmi celles-ci figurent l'élaboration des données communiquées, la recherche d'autres données, parfois disponibles mais non communiquées, et, tout particulièrement dans le cas des pays membres en voie de développement, l'aide aux services nationaux de données. On a reconnu que, pour faire face à ces responsabilités, les organismes régionaux ont besoin de crédits adéquats.

23 On a noté que la FAO ne pourrait pas, tout au moins dans le cadre de son Programme ordinaire, fournir aux organismes régionaux le soutien souhaitable pour leur permettre de remplir toutes leurs fonctions dans le domaine des statistiques. Toutefois, le Comité a été informé que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) apporte une aide par l'intermédiaire de projets régionaux et que cela permet de réaliser des améliorations substantielles, par exemple en ce qui concerne les statistiques des captures et de l'effort de pêche dans la zone de l'Atlantique centre-est. Il est recommandé qu'un tel soutien soit maintenu et accru jusqu'à ce que les possibilités nationales de fournir des données statistiques et autres pour les régions atteignent un niveau suffisant. L'évaluation des stocks bénéficierait non seulement de l'amélioration des données, mais aussi de l'augmentation du nombre des spécialistes qualifiés dans ce domaine, tant dans les pays développés que dans les pays en développement. C'est là une question de formation, et l'organisation de cours de formation à l'évaluation des stocks et à des disciplines apparentées devrait se poursuivre avec l'aide de la FAO.

24 Une autre manière d'accroître l'efficacité des organismes régionaux serait de renforcer la coordination entre eux. Un séminaire ou une réunion regroupant le personnel de ces orga-

---

1/ CIPP - Conseil indo-pacifique des pêches  
CPOI - Commission des pêches pour l'océan Indien

nismes contribuerait à déterminer les méthodes qui permettent de les rendre plus efficaces et permettrait d'envisager la création éventuelle de services communs. L'intégration de certaines des activités statistiques et d'information dans un système commun pourrait offrir des avantages distincts.

25 Un certain nombre de sujets d'intérêt général méritant de faire l'objet d'un examen par le Comité et d'une étude par le Secrétariat de la FAO ont été relevés. On a mentionné en particulier le problème du détournement de l'effort de pêche portant sur un stock soumis à un contingentement ou à d'autres mesures d'aménagement vers d'autres stocks. Les systèmes de contingentement plus complets appliqués dans l'Atlantique Nord ont rendu cette éventualité moins vraisemblable dans la région, tout en accroissant les probabilités d'un détournement notable de plusieurs flottilles vers des zones situées à l'extérieur de l'Atlantique Nord et ne relevant pas de la compétence immédiate des organismes qui s'occupent de cette région maritime.

26 Le thon constitue un cas particulier d'interaction entre différentes régions. Non seulement les déplacements des thoniers entre les océans sont considérables, mais il en est de même pour certains stocks. On a réitéré l'opinion exprimée lors de sessions précédentes du Comité, selon laquelle un arrangement global serait la meilleure manière d'aborder certains aspects du traitement des données, de la recherche et de l'aménagement concernant le thon, sous réserve cependant des demandes des Etats côtiers en matière de juridiction.

27 Dans l'Atlantique Nord, les systèmes de contingentement de vaste portée tendent à provoquer une réduction des flottilles et pourraient aboutir à une amélioration du rendement économique. Toutefois, la nécessité d'accroître ce rendement n'a jusqu'à présent guère retenu l'attention des organismes régionaux. Nombre des aspects économiques de l'aménagement présentent un intérêt général, par exemple l'étude des moyens qui permettent de faire correspondre les inputs (nombre de bateaux, etc.) au volume des captures admissibles, et ceux-ci pourraient être utilement discutés par le Comité. De telles discussions faciliteraient également le transfert de l'expérience acquise dans l'Atlantique Nord et dans d'autres régions, où le problème de l'aménagement se pose depuis des décennies pour être enfin abordé résolument et souvent réglé de manière satisfaisante, dans d'autres régions où cette nécessité ne s'est manifestée que récemment.

28 Comme exemple particulier de considération économique, il a été noté que l'on pourrait accroître les recettes réelles de la pêche en instituant un système de contingents de captures sans dépendance excessive à l'égard des fluctuations du stock de poisson, mais minimisant les variations quantitatives des prises faites par chaque pays d'une année à l'autre, même s'il pouvait en résulter une légère diminution des captures globales au bout de quelques années. Par ailleurs, on a reconnu que, dans le cadre du total des captures admissibles, les proportions allouées aux différents pays pourraient changer pour tenir compte notamment des aspirations légitimes des pays en développement.

29 Le Comité a envisagé la possibilité pour un même organisme régional de s'occuper de l'aménagement des pêches, ainsi que de l'aménagement et du contrôle des autres utilisations des océans, y compris les activités responsables de la pollution. Bien que l'on doive tenir compte de l'incidence de ces utilisations sur les stocks de poisson en aménageant les pêcheries, par exemple en fixant le niveau des captures admissibles, en général la nature des problèmes, les institutions et les intérêts en cause présentent de telles différences que, de l'avis de plusieurs délégations, mieux vaut confier ces questions à des organismes régionaux distincts. Pour les pays qui disposent d'un personnel et d'un budget limités, il serait toutefois avantageux de combiner les fonctions.

d) Examen du statut et de la composition du Comité des pêches pour l'Atlantique centre-est (COPACE)

30 Le Comité a examiné ce point de l'ordre du jour sur la base du document COFI/75/7, lequel avait été soumis pour observations aux pays membres du COPACE. Il a entendu un rapport verbal sur les observations de fond reçues à ce jour de quatre des 28 pays membres.

31 En ce qui concerne la composition du COPACE, le Comité est d'avis que les critères établis par le Conseil de la FAO au sujet du choix des pays membres par le Directeur général sont suffisamment larges et souples pour répondre aux besoins et aux situations nouvelles. Il a été indiqué que, dans la pratique, le Directeur général procédait à ce choix en examinant de concert avec le Bureau du COPACE les demandes soumises par les pays désireux de devenir membres du COPACE.

32 Le Comité note que le COPACE porte le nom de "comité" car il a été établi en vertu de l'Article VI-2 de l'Acte constitutif de la FAO et qu'il est constitué d'Etats Membres et de Membres associés choisis de l'Organisation. Pour en faire une "commission", il faudrait que le Conseil décide de reconstituer le COPACE au titre de l'Article VI-1 de l'Acte constitutif en tant qu'organisme ouvert à tous les Etats Membres et Membres associés de la FAO. En conclusion, le Comité juge que cette transformation ne se justifie pas pour l'instant du fait en particulier que les statuts actuels du COPACE ne permettent pas un élargissement de sa composition.

33 Le Comité note que, dans le cadre de son mandat, le COPACE a pu mener à bien ses activités de façon très satisfaisante pour ce qui est de l'aménagement et du développement des pêches dans sa zone de compétence. Il décide donc qu'il n'y a pas lieu de modifier les fonctions du COPACE.

34 Le Comité estime toutefois que la question de la composition, du statut et des fonctions du COPACE devrait demeurer à l'étude. Il invite le Secrétariat à soumettre à la prochaine session du COPACE un rapport contenant les vues résumées ci-dessus ainsi que les observations formulées par les pays membres du COPACE sur le document COFI/75/7.

35 Au cours des débats, on a évoqué la nécessité d'évaluer d'urgence l'état d'exploitation des ressources biologiques de l'Atlantique centre-est. Le Comité recommande que le Sous-Comité du COPACE sur l'aménagement des ressources dans les limites de la juridiction nationale soit convoqué sans tarder pour examiner la situation et formuler des recommandations. Il invite le Secrétariat à se procurer et à rassembler, aux fins du Sous-Comité, le plus d'informations possibles sur l'exploitation actuelle et prévue des ressources dans la zone du COPACE.

#### COORDINATION DE L'ASSISTANCE MULTILATERALE ET BILATERALE AUX PROGRAMMES DE DEVELOPPEMENT DES PECHES

36 Sur la base du document COFI/75/8, le Comité a examiné les procédures d'octroi et d'accueil de l'assistance multilatérale et bilatérale pour les programmes de développement des pêches et a étudié le rôle de la FAO dans la coordination et l'utilisation efficace de cette aide. Un facteur important est représenté par la tendance à la fourniture d'une aide bilatérale dans un cadre multilatéral, les pays donateurs bilatéraux faisant appel aux connaissances spécialisées et à l'expérience de la FAO pour exécuter des projets d'assistance. Le Comité reconnaît que, si la coordination de l'aide au niveau national incombe manifestement au gouvernement bénéficiaire, il n'en est pas moins vrai que l'utilisation efficace de l'assistance technique et autre dépend essentiellement d'un échange aussi complet que possible de renseignements entre les pays bénéficiaires et les pays donateurs et les agences multilatérales.

37 A cet égard, le Comité souligne que la FAO est on ne peut mieux placée pour jouer un rôle capital dans le rassemblement et la diffusion de données sur des questions intéressant l'assistance au développement dans le secteur des pêches. Tout en notant l'importance des activités fondamentales de la FAO dans la collecte, le classement et la présentation des données sur les captures mondiales et leur utilisation, les ressources potentielles et la consommation prévue, ainsi que dans le parrainage de réunions internationales consacrées à l'aménagement et au développement des pêches, le Comité demande que l'Organisation procède aussi à la collecte, à l'analyse et à la diffusion systématiques d'informations sur l'assistance à la pêche, sur les critères des donateurs et sur les besoins des bénéficiaires éventuels. A ce propos, de concert avec les organismes halieutiques régionaux, le Comité

pourrait constituer une tribune appropriée pour l'échange de telles données. Le rassemblement des données dépendra pour beaucoup de la mesure dans laquelle donateurs et bénéficiaires coopéreront à la fourniture des renseignements; de nombreux membres se sont déclarés prêts à participer à ces activités.

38 Le Comité approuve aussi la poursuite des travaux de la FAO consistant à aider les pays à planifier le développement du secteur halieutique et à préparer des projets. Une planification médiocre du développement et une préparation inadéquate des projets sont deux des principaux obstacles à une utilisation plus efficace de l'aide et, bien qu'un nombre croissant de pays disposent maintenant de services nationaux de planification assez perfectionnés, dans d'autres, une assistance spécialisée de la FAO en la matière serait la bienvenue. Plusieurs membres ont attiré l'attention sur l'importance du suivi des projets et sur la nécessité d'évaluer officiellement le succès ou l'échec des programmes spécifiques de développement halieutique; le Comité convient que la FAO a une importante contribution à apporter en aidant les donateurs et les bénéficiaires à faire de telles évaluations et à diffuser les connaissances ainsi acquises.

39 Le Comité note que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a entrepris de revoir ses dispositifs de coordination et envisage de mettre davantage l'accent sur les programmes de développement des pêches, en particulier par le biais de projets régionaux et interrégionaux. Le Comité estime à ce propos que les projets régionaux et interrégionaux offrent manifestement la possibilité de coordonner l'assistance au développement et d'attirer des donateurs bilatéraux et il note avec satisfaction l'accroissement du nombre de tels programmes établis ou soutenus par la FAO.

40 On a attiré l'attention sur le coût de l'administration des programmes d'assistance et, vu la proportion croissante de l'aide qu'apportent des sources bilatérales par l'intermédiaire d'organismes multilatéraux, il importe tout particulièrement que les donateurs veillent à ce que des crédits suffisants soient prévus pour les dépenses des agents d'exécution.

41 Devant la concurrence croissante dont font l'objet les ressources, les compétences et les débouchés, le Comité souligne la nécessité de poursuivre et d'améliorer les consultations entre pays donateurs, bénéficiaires et agents d'exécution pour assurer la meilleure utilisation possible de l'assistance au développement des pêches. Tout en reconnaissant qu'il faut tenir dûment compte des besoins spécifiques et uniques de chaque pays, le Comité déclare qu'il existe de nombreux facteurs communs et qu'il est de ce fait souhaitable d'examiner sur une large base le problème global du développement.

42 Le Comité souligne que la FAO occupe une excellente position pour concourir grandement à la coordination plus efficace des efforts internationaux déployés pour encourager des programmes rationnels de développement halieutique. Notant que l'un des résultats de la Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer sera probablement un accroissement des besoins des pays en développement en matière d'assistance technique à la mise en valeur des pêches, le Comité décide de poursuivre l'examen de la question lors de ses sessions futures.

#### PROBLEMES DES PECHEES CONTINENTALES

43 Le Comité a examiné ce point sur la base des documents COFI/75/9, COFI/75/10, COFI/75/Inf.4 et COFI/75/Inf.5. Après avoir étudié cette documentation générale, il a entendu un bref exposé de M. Alabaster, Président de la Sous-Commission III de la Commission européenne consultative pour les pêches dans les eaux intérieures (CECPI), consacré aux travaux de la CECPI sur le contrôle de la qualité des eaux.

44 Au cours de débats, qui ont porté sur divers aspects des pêches continentales, on a relevé l'importance des poissons d'eau douce dans l'alimentation des populations de beaucoup de pays en développement. Il est possible d'escompter une expansion notable des captures, ainsi que de la production de poisson grâce à l'aquaculture dans bien des régions du monde. On a considéré en particulier que l'aquaculture représentait un moyen d'accroître considérablement les disponibilités en protéines animales. Diverses délégations ont vivement appuyé

le programme de la FAO dans le domaine des eaux intérieures mais ont estimé qu'il faudrait s'intéresser de plus près à ce problème, compte tenu de l'intensification et de l'expansion de ces activités au Siège et sur le terrain. On a souligné qu'il y avait beaucoup à faire pour renforcer les pêches continentales dans la plupart des pays en développement et que la FAO devrait intensifier son action dans ce secteur, en particulier dans le domaine de la recherche et du transfert des technologies pour améliorer le taux d'empoisonnement et augmenter le rendement à l'hectare des eaux intérieures.

45 On s'est fort intéressé aux questions connexes à l'exposé sur le contrôle de la qualité des eaux, à l'établissement de critères de qualité de l'eau et aux poissons des eaux intérieures. De nombreux pays commencent à éprouver des difficultés liées à la qualité de l'eau et l'on a estimé dans l'ensemble qu'il convenait d'aviser avant que ces problèmes ne se généralisent. A ce propos, on a loué la CECPI de ses activités et l'on a estimé nécessaire que d'autres organismes des pêches continentales déploient des efforts accrus dans cette direction.

LE TRAVAIL DE LA FAO DANS LE DOMAINE DES PÊCHES EN  
1976-77 (ACTIVITÉS ORDINAIRES ET ACTIVITÉS DE TERRAIN)

46 Le Comité est dans l'ensemble satisfait de la présentation et de la teneur du document relatif au Programme de travail de la FAO dans le domaine des pêches pour 1976-77 (COFI/75/11) qui comporte des remarques liminaires dans la première partie, alors que la deuxième partie a trait aux sous-programmes du Département des pêches dans le cadre du Programme ordinaire. La troisième partie donne des précisions sur le Programme extérieur et certaines indications sur ses rapports avec le Programme ordinaire. Plusieurs délégations ont estimé que cette dernière partie devrait être plus élaborée à l'avenir pour incorporer de plus amples détails et permettre une comparaison plus étroite avec la deuxième partie.

47 Le Comité est informé qu'une augmentation nette de 19 pour cent (aux coûts de 1974/75) du Programme ordinaire pour 1976/77 est proposée pour le Département des pêches dans le Sommaire du Programme de travail et budget soumis au Conseil de la FAO. On comparera cet ordre de grandeur aux augmentations nettes de programme proposées pour le Département des forêts (24 pour cent), pour le Département des politiques économiques et sociales (25 pour cent) et pour le Département de l'agriculture (48 pour cent). Le Comité note avec une certaine préoccupation que l'augmentation pour le Département des pêches sera relativement faible mais relève toutefois avec satisfaction que l'on a tenu compte, dans toute la mesure possible, des recommandations et observations qu'il avait formulées lors de ses sessions précédentes quant aux activités jugées prioritaires.

48 Le Comité note avec une satisfaction toute particulière les récents progrès rapides du Programme extérieur, qui continue à être financé essentiellement par le PNUD mais auquel des fonds fiduciaires créés par des organismes de développement bilatéraux apportent une contribution croissante. Il a été informé que la question des frais généraux des agents d'exécution des projets du PNUD a été réglée, en ce sens que les versements du PNUD (actuellement au taux de 14 pour cent) se rapportent exclusivement à la formulation des projets (2 pour cent) et au soutien non technique (12 pour cent). La FAO supporte tous les autres frais, y compris tout dépassement de coût de la formulation des projets et de l'aide non technique, ainsi que l'ensemble du coût de tous les organismes d'élaboration des politiques, de la planification et de l'appui technique. Cela étant, on estime à 19 pour cent le total des frais généraux à la charge de la FAO, ce qui laisse subsister une différence d'environ 5 pour cent entre le montant versé par le PNUD et le coût total. Au niveau du Programme extérieur du Département des pêches en 1974, cela représente environ 1/2 million de dollars par an à imputer sur les crédits du Programme ordinaire, l'ensemble de ces derniers s'élevant à un peu moins de 4 millions de dollars par an.

49 Le Comité s'est demandé si l'expansion rapide du Programme extérieur sans augmentations appropriées dans le budget ordinaire n'entravait pas l'exécution du Programme ordinaire. Il convient de suivre la situation de près afin de veiller à ce que le programme d'ensemble dont le Département des pêches est responsable soit mis en oeuvre de façon ordonnée. L'ex-

pansion du Programme extérieur exigera des efforts spéciaux en matière de recrutement et le Comité note que la planification du recrutement a déjà fait l'objet d'une amélioration qui se poursuivra.

50 Le Comité note également que le Directeur général, mettant en oeuvre une politique de décentralisation, propose des augmentations très sensibles des budgets des Bureaux régionaux de la FAO, dont une partie sera affectée à des activités halieutiques. Le Comité appuie vigoureusement le concept de la décentralisation, notamment dans la mesure où il permettra d'apporter un soutien accru aux organismes halieutiques régionaux, mais insiste néanmoins pour que cette décentralisation n'entraîne pas un morcellement du programme halieutique de la FAO, qui doit être planifié et coordonné efficacement par le Département des pêches, sous la direction du Comité lui-même.

51 Le Comité juge qu'il faut s'efforcer d'évaluer plus en détail les résultats des activités du Département, notamment dans le cadre du Programme extérieur, éventuellement grâce à des études approfondies de certains secteurs d'activités, au besoin par des experts extérieurs. Il est cependant apparu que l'évaluation de certains projets nationaux, en particulier, pourrait se révéler difficile.

52 Lors de l'examen de la deuxième partie du document, les membres du Comité ont souscrit en général aux neuf sous-programmes et à la répartition des ressources entre ces derniers.

#### Ressources halieutiques: prospection et évaluation

53 Il s'agit là de l'un des aspects fondamentaux du programme halieutique. Certains délégués ont souligné que les informations découlant des activités réalisées dans le cadre de ce sous-programme devraient permettre aux pays en développement de préparer les études réalisables concrètement sur la base desquelles ils pourraient obtenir de la part de sources de financement publiques ou privées, nationales ou internationales, un soutien pour leurs projets d'investissement. Ces informations sont également essentielles pour l'aménagement rationnel des stocks de poisson et revêtent une importance particulière dans le cas des stocks exploités par plusieurs pays.

54 On a insisté sur le fait qu'il importe de redoubler d'efforts pour améliorer le rassemblement des statistiques et des données nécessaires à l'évaluation des stocks. Il importe que tous les efforts soient faits afin que les données fournies soient à jour et utilisées judicieusement. La FAO devrait renforcer encore ses activités en tant qu'organisme chargé de fournir des informations sur différents aspects des pêches dans le cadre du système d'informatique intégré du Département des pêches. Il faudrait accorder une attention particulière à la nécessité de renforcer le potentiel national en matière d'évaluation des ressources.

#### Ressources halieutiques: aménagement

55 Le programme d'aménagement est restreint et le rôle qu'est appelé à jouer la FAO à cet égard n'a pas encore été clairement défini. La FAO devrait élargir son assistance dans ce domaine eu égard aux modifications probables du régime de la mer. Les pays souhaiteront continuer à développer leurs pêches côtières et devront acquérir les connaissances techniques nécessaires pour aménager leurs ressources halieutiques. La FAO pourrait leur apporter son concours à l'échelle tant nationale que régionale.

#### Ressources halieutiques: environnement

56 Il s'agit d'un domaine où la FAO coopère avec de nombreuses autres organisations s'intéressant aux différents aspects de l'environnement et de la pollution. Les activités entreprises au titre de ce sous-programme ont été financées, dans une large mesure, au moyen de fonds extra-budgétaires, fournis notamment par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et des donateurs bilatéraux tels que l'Organisme suédois pour le développement international (SIDA). Certaines délégations se sont inquiétées du fait que

Le niveau des crédits attribués au titre du Programme ordinaire n'ait pas été augmenté; de ce fait, les intérêts de la pêche pourraient se trouver menacés au cas où le Département des pêches ne serait plus en mesure de poursuivre son rôle de chef de file dans ce domaine. On a toutefois fait remarquer que des travaux considérables ont été réalisés au cours du présent exercice en vue de la protection des ressources biologiques et des pêches contre la pollution.

#### Ressources halieutiques: aquaculture

57 Un soutien général a été exprimé en faveur du renforcement du programme d'aquaculture. On pense que l'aquaculture pourrait connaître une expansion accélérée à la suite du coût accru des opérations de pêche en mer. L'aquaculture pourrait contribuer à accroître les disponibilités d'aliments protéiques - possibilité particulièrement importante dans les pays à déficit protéique - et à créer des exportations de produits de grande valeur permettant un gain de devises. L'amélioration génétique des stocks pourrait constituer un facteur important pour l'avenir. Il faudrait accorder une attention spéciale aux critères de qualité de l'eau et à la protection contre la pollution des zones se prêtant à l'aquaculture. Le Comité note que le Programme de développement et de coordination de l'aquaculture est désormais opérationnel. Les participants se sont déclarés fortement favorables à la Conférence technique sur l'aquaculture, qui doit se tenir à Kyoto en mai et juin 1976.

#### Accroissement de la production de poisson

58 Le Comité souligne l'importance des petites pêcheries et approuve la place croissante accordée par le Département des pêches à ces activités. Le programme concernant les petites pêcheries est orienté de façon positive et réaliste. L'attention a été attirée plus particulièrement sur le fait que les projets devraient être intégrés de façon harmonieuse, que les nouvelles techniques devraient être adaptées aux conditions de collectivités locales et que les améliorations apportées aux bateaux, aux moteurs et aux engins de pêche devraient s'accompagner d'une modernisation des installations de débarquement, d'entreposage, de transformation et de commercialisation.

59 L'importance des petites pêcheries réside dans leurs aspects économiques et sociaux et notamment dans les possibilités d'emploi qu'elles offrent. On a toutefois reconnu que ces pêcheries étaient souvent peu rentables et qu'il faudrait remédier à cet état de choses par des mesures visant notamment à rehausser les normes applicables aux bateaux et à organiser des coopératives de différents types (production, approvisionnement, crédit) pour les pêcheurs artisanaux.

60 Le Comité note également avec satisfaction qu'en regard au développement halieutique en général, le Département des pêches s'efforce essentiellement de promouvoir la coopération entre les industries et les institutions bien établies des pays développés et en voie de développement.

#### Utilisation du poisson

61 Le Comité souligne qu'il importe d'améliorer les moyens de manutention, de stockage, de transformation et de distribution du poisson et des produits de la pêche et attire notamment l'attention sur la nécessité d'aider les pays en développement en leur procurant des renseignements sur les marchés d'exportation potentiels et sur les prix des divers produits de la pêche. Il insiste en outre sur l'importance d'aider les pays en développement en lançant des programmes de contrôle de la qualité et d'inspection du poisson pour faire en sorte que les produits de la pêche satisfassent aux exigences d'hygiène fondamentales et aux normes de produits en cours d'élaboration à l'échelon international.

62 On a attiré l'attention sur le besoin de faire adopter des techniques de transformation du poisson à bas prix dans les pays en développement de manière que les prix des produits de la pêche restent à la portée des consommateurs. On a également évoqué l'importance des produits de la pêche en poudre pour la consommation humaine.

63 Le Comité estime que les efforts destinés à accroître la production de poisson doivent être accompagnés d'efforts équivalents visant à assurer l'utilisation adéquate des captures et à réduire le pourcentage de gaspillage et de détérioration dans le monde.

#### Produits et planification

64 En approuvant le programme de travail proposé pour les produits et la planification, le Comité est d'avis que le Département devrait continuer à accorder une haute priorité à ces activités. L'octroi d'une assistance en matière de planification par l'intermédiaire du Programme d'étude prospective par pays est extrêmement importante, tout autant que l'analyse des produits de la pêche dont l'objet est d'étudier les perspectives globales à long terme de l'offre et de la demande de certains produits. On a noté que la préparation de directives détaillées destinées aux entreprises communes à différents pays se poursuivrait.

#### Activités régionales

65 On a reconnu l'importance croissante des activités régionales et le programme proposé pour le prochain exercice biennal a bénéficié d'un soutien total. L'extension éventuelle de la juridiction des Etats riverains rendra nécessaire, en plusieurs régions, une expansion des activités régionales, en particulier lorsque les Etats riverains sont des pays en développement. Les pays en développement doivent également collaborer en de nombreux cas pour promouvoir les activités industrielles. De toute évidence, les organismes régionaux des pêches, dont les activités sont coordonnées au titre du sous-programme, auront à jouer un rôle plus important en aidant ces pays à formuler et à coordonner des mesures d'aménagement et de développement des pêches. Il conviendra d'étudier étroitement les possibilités de collaboration régionale entre institutions techniques nationales et de créer notamment dans le domaine de la formation professionnelle des centres régionaux chaque fois que cela est possible. Il faudra aider ces instituts et ces centres à atteindre un degré de compétence régionale.

#### Enseignement et formation

66 Le Comité souligne à nouveau l'importance de l'enseignement et de la formation à tous les niveaux et dans tous les secteurs. On a exprimé l'opinion que l'insuffisance en ce domaine est sans doute la principale contrainte qui s'oppose au développement halieutique. Le Comité accueille donc favorablement le renforcement proposé de ce sous-programme et note que le besoin d'efforts supplémentaires dans ce secteur se fera encore plus pressant à mesure que les pays en développement exerceront un contrôle accru sur les eaux côtières et développeront leurs industries.

67 La formation s'impose pour toutes les catégories de personnel, tant du niveau supérieur que du niveau moyen, qu'il s'agisse des administrateurs, des spécialistes des pêches ou du personnel des industries halieutiques. Etant donné que les ressources sont limitées, il est souvent difficile d'exercer une action équilibrée mais, dans les pays en développement, les efforts devraient être axés sur la formation d'instructeurs et sur le renforcement de la capacité des institutions de formation existantes, notamment les établissements de formation régionaux. Le Comité recommande d'attribuer la priorité au renforcement des institutions existantes afin qu'elles puissent répondre comme il convient aux besoins croissants en matière de formation au niveau régional. Il a également été proposé que l'on s'efforce d'accroître la distribution des manuels et autres outils de formation dans les langues appropriées. On a attiré l'attention sur les moyens fournis dans divers pays à des cours de formation organisés à l'intention de chercheurs et de technologues de pays en développement, ainsi que sur la valeur des échanges de personnel enseignant entre institutions.

#### Programme extérieur

68 Le Comité, dans son ensemble, se déclare satisfait des résultats du travail accompli dans le cadre des programmes interrégionaux et mondiaux mis en oeuvre avec l'aide du PNUD et de la FAO pour promouvoir le développement du secteur des pêches, notamment pour les

pays en développement. On s'est prononcé résolument pour l'octroi d'une aide supplémentaire en la matière pour assurer la coordination des activités de développement, non seulement sur une base interrégionale, mais aussi pour faire en sorte que toute l'aide provenant de sources tant bilatérales que multilatérales parvienne à son but. Plusieurs délégués ont signalé la nécessité d'aborder l'aménagement des ressources dans les zones côtières de manière plus positive, notamment si l'on tient compte des conséquences éventuelles de la Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer.

#### COOPERATION DANS LE DOMAINE DES PECHEES AU SELIN DES NATIONS UNIES

##### a) Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer

69 Le Comité, ayant examiné cette question en se référant aux documents COFI/75/12 et COFI/75/Inf.3, félicite le Secrétariat pour les renseignements utiles et impartiaux qu'il a fournis sur la troisième session de la Conférence sur le droit de la mer, qui s'est tenue à Genève du 17 mars au 9 mai 1975. Le Comité se déclare satisfait de l'apport du Département des pêches aux travaux de la Conférence. Certaines délégations ont évoqué notamment la qualité et la valeur pratique du rapport sur la FAO, le Comité des pêches de la FAO et les organismes internationaux et régionaux des pêches. Selon le Comité, le Département des pêches devrait continuer à procurer l'aide technique et scientifique que pourrait solliciter la Conférence.

70 Tout en reconnaissant que le Comité ne saurait ni préjuger des résultats de la Conférence ni influencer sur ceux-ci, de nombreuses délégations ont exprimé l'opinion que le Comité et la FAO devraient assumer des responsabilités accrues et que, dans cette perspective, le moment est venu d'évaluer les besoins à court et à long terme du secteur des pêches. L'exercice de ces responsabilités serait compromis si le Comité, qui est le seul organisme intergouvernemental à traiter de la politique halieutique au plan mondial, ne mesurait pas dès maintenant l'action qu'il conviendra de mener à la suite de l'établissement d'un nouveau régime quel qu'il soit. Dans l'ensemble, les modifications qui affecteront les pêches sont déjà apparentes et il importe de faire en sorte que ces modifications n'aient pas d'effet perturbateur sur l'exploitation et l'utilisation des ressources vivantes de la mer. On a insisté notamment sur la nécessité de promouvoir et d'accélérer le transfert des techniques aux Etats côtiers en voie de développement et de leur fournir aide et conseils en matière d'aménagement et de développement des pêches. Les organismes des pêches régionaux institués dans le cadre de la FAO devront jouer un rôle dominant pour atteindre cet objectif. A cet égard, on a noté avec satisfaction que des mesures ont déjà été prises, ou le sont actuellement afin de renforcer ces organismes. En ce qui concerne les autres organismes des pêches, il a été suggéré que la FAO pourrait les aider à s'adapter aux conditions nouvelles. On a également fait remarquer qu'il faudra s'efforcer d'éviter que les circonstances nouvelles n'entraînent des difficultés excessives pour un certain nombre de pays. En conclusion, un certain nombre de délégations ont proposé en premier lieu que l'étude des questions susmentionnées soit confiée par le Comité à son Sous-Comité pour le développement de la coopération avec les organisations internationales s'occupant des pêches. Le Sous-Comité rendra compte à la prochaine session du Comité.

71 Certaines délégations ont formulé des réserves touchant la nécessité d'entreprendre cette étude à l'heure actuelle, étant donné qu'à leur avis l'on n'a pas encore d'indication précise sur l'issue de la Conférence sur le droit de la mer. De leur point de vue, il serait difficile de déterminer sur quelles hypothèses le Sous-Comité pourrait fonder ses activités.

72 Le Comité décide finalement que le Sous-Comité se réunira au début de 1976 et prie le Secrétariat de prendre les dispositions voulues et de préparer, le cas échéant, avec l'aide d'experts extérieurs la documentation et les renseignements nécessaires. Sur la recommandation d'un groupe de rédaction réuni sous la direction du Président du Comité (voir document COFI/75/16), le Comité décide d'apporter les modifications ci-après à la Résolution COFI/1/1 instituant le Sous-Comité:

a) Dans le paragraphe 2, un nouvel alinéa (e) ainsi rédigé est ajouté:

"Le Sous-Comité,

Tenant compte des délibérations du Comité des pêches lors de ses neuvième et dixième sessions au sujet de la Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, et tenant compte du rapport sur la FAO, le Comité des pêches de la FAO et les organismes internationaux et régionaux des pêches (FAO - Circulaire des pêches, N° 331),

- i) examine les aspects nationaux et internationaux du problème que posent l'étude, l'utilisation, l'aménagement et le développement efficaces des ressources halieutiques selon diverses hypothèses;
  - ii) propose au Comité les mesures propres à améliorer et à rationaliser davantage les dispositifs et arrangements existants, eu égard en particulier aux fonctions des divers organismes des pêches, plus spécialement ceux qui sont établis dans le cadre de la FAO, ainsi qu'au rôle du Comité des pêches et du Département des pêches de la FAO, afin de renforcer la coopération internationale dans le contexte de tout nouvel ordre juridique qui pourrait être établi pour régir les pêches et de l'interaction de celles-ci avec d'autres utilisations de l'océan;
  - iii) adresse au Comité des recommandations visant à promouvoir la coopération internationale dans ce contexte nouveau, compte tenu des problèmes particuliers des pays en développement et de la nécessité d'accélérer au profit de ces derniers le transfert des technologies dans le secteur de la pêche".
- b) Au paragraphe 3, les pays suivants ont été ajoutés: République fédérale d'Allemagne, Mexique, Nouvelle-Zélande, Portugal, Royaume-Uni, Sri Lanka, Suède et Thaïlande. En outre, le Comité autorise le Directeur général à inclure d'autres Etats Membres de la FAO en tant que de besoin afin d'assurer une représentation régionale adéquate, plus particulièrement en ce qui concerne les pays en développement.

73 Les représentants de la Suède et du Royaume-Uni ont indiqué ne pas être encore en mesure de déclarer si leurs gouvernements désiraient devenir membres du Sous-Comité.

74 Le Comité prend note avec gratitude de l'invitation transmise, au nom de son Gouvernement, par l'observateur du Portugal qui souhaite accueillir la prochaine session du Sous-Comité.

b) Relations avec d'autres organisations des Nations Unies

75 Le Comité a été informé des rapports avec d'autres organes des Nations Unies, en particulier avec le Comité intersecrétariats des programmes scientifiques relatifs à l'océanographie (CIPSRO), le Sous-Comité du CAC sur les sciences marines et leurs applications, le PNUE, la Commission océanographique intergouvernementale (COI), le Groupe mixte d'experts des aspects scientifiques de la pollution des mers (GESAMP) et l'Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime (OMCI). Il était saisi des documents COFI/75/13 et COFI/75/13, Sup.1 qui lui ont été utiles pour la compréhension de cet ensemble complexe de relations.

76 Le Comité attire particulièrement l'attention sur le rôle central que joue le CIPSRO en tant que dispositif de coordination. Il accueille avec satisfaction la proposition adressée par le CIPSRO à la COI à l'effet de constituer un groupe FAO/COI d'experts du Système d'information sur les sciences aquatiques et les pêches (ASFIS) chargé de donner des avis en matière de politiques et de fournir des directives pour le développement de la

production d'ASFIS. Le Groupe d'experts a été constitué récemment et tiendra sa première réunion en juillet 1975. Il fera le point des besoins de la communauté scientifique marine et halieutique afin que le système ASFIS puisse les satisfaire.

77 A propos des relations avec la COI, le Comité prend note de ses rapports avec le CIPSRO. La COI sert également à coordonner les activités des organisations participant au CIPSRO en ce qui concerne les aspects des sciences de la mer présentant un intérêt commun pour elles.

78 Plusieurs délégations ont noté avec satisfaction l'étroite collaboration établie entre la FAO et la COI. Il serait souhaitable que les rapports entre la FAO et les organismes de la COI soient définis plus clairement. On a souligné combien il importe de poursuivre et de renforcer cette collaboration, en particulier à propos des enquêtes internationales en commun, de divers projets mondiaux, de la formation et de l'enseignement.

79 Plusieurs membres ont insisté sur le besoin d'éviter le chevauchement des activités halieutiques dans les programmes des institutions des Nations Unies, en particulier dans les enquêtes internationales en commun patronnées par la COI. On a relevé que ces enquêtes tendaient à inclure de plus en plus d'aspects concernant les ressources biologiques, y compris les pêches et l'aquaculture, alors que la FAO et ses organes subsidiaires sont chargés de s'occuper et s'occupent effectivement de ces questions dans les mêmes régions géographiques. On a fait valoir que ces études en commun devraient stimuler et compléter les travaux des organes régionaux et des projets de terrain de la FAO et d'autres institutions, et non pas faire double emploi avec eux. Il a été suggéré que les pays membres fassent en sorte que leurs délégations aux réunions d'autres institutions des Nations Unies reçoivent des instructions coordonnées afin d'éviter des divergences et, au besoin, soient mises au courant des capacités spécifiques de la FAO.

80 Le Comité a été informé par le Secrétaire de la COI que la collaboration entre la Commission et les institutions membres du CIPSRO, dont la FAO est l'une de celles qui ont fourni la plus grande contribution, a été particulièrement féconde et que le rôle du CIPSRO en tant que dispositif de coordination est manifestement efficace. En décrivant la réorganisation des recherches internationales en commun sur la mer des Caraïbes, le Secrétaire de la COI a assuré le Comité que la Commission n'entendait pas créer d'organes faisant double emploi avec les activités d'autres institutions des Nations Unies et qu'il était persuadé que, dans les programmes révisés, tout chevauchement entre le mandat des organismes des Nations Unies et les arrangements concernant le suivi des études en commun serait effectivement évité. Il a également évoqué l'étroite collaboration existant entre la FAO et la COI dans d'autres études internationales en commun telles que l'Etude en commun de la Méditerranée (ECM) et l'Etude en commun de Kuroshio et des régions adjacentes (ECK) et a exposé ses plans pour renforcer la coordination dans la zone méditerranéenne afin que les activités en cours dans le domaine des sciences de la mer puissent se poursuivre avec le minimum de chevauchement. Le Comité a noté avec intérêt la publication prochaine d'une note d'information par la COI relative aux organismes qui s'intéressent à la pollution.

81 Plusieurs membres ont insisté sur la nécessité d'éviter la création de nouveaux organismes au sein du système des Nations Unies chargé de réaliser de nouvelles tâches dans le domaine des sciences de la mer et des pêches; à leur avis, ces nouvelles tâches devraient autant que possible être confiées aux organismes existants.

82 Le Comité prend acte des nouveaux progrès réalisés dans la mise en oeuvre du Système mondial intégré de stations océaniques (SMISO) et souligne à nouveau combien il importe d'identifier aussi rapidement que possible les besoins du Système dans le domaine halieutique. Le Comité a été informé que la FAO s'occupait activement de cette question, encore que la tâche soit difficile et absorbe beaucoup de temps.

83 Le Comité se félicite de la collaboration instituée avec le PNUE, qui n'est pas un organisme opérationnel, et se dit convaincu qu'il faudrait obtenir le soutien du PNUE pour les activités et les projets de la FAO chaque fois que cela est approprié. Il exprime sa préoccupation devant le nombre des organismes qui s'occupent de pollution, domaine dans lequel il faut aussi éviter les doubles emplois.

84 Une délégation a signalé qu'il pourrait être bon d'assurer une coordination avec l'OIT en matière d'enseignement et de formation.

#### QUESTIONS EXAMINEES PAR LE CONSEIL DE LA FAO

85 Le Comité a été informé, par les documents COFI/75/14 et COFI/75/14, Sup.1, des questions le préoccupant ou l'intéressant que le Conseil a examinées à sa soixante-quatrième session mais qui ne figurent pas parmi les autres rubriques de l'ordre du jour.

86 Le Comité note avec satisfaction que le Conseil a autorisé le Directeur général à prendre l'avis des gouvernements de tous les Etats Membres d'Amérique latine et, au vu des résultats de cette consultation, à établir un organisme régional au titre de l'Article VI-1 de l'Acte constitutif de la FAO, chargé des pêches continentales. Il a appris que la majorité des pays en cause avaient déjà communiqué des réponses favorables et que l'organisme proposé pourrait sans doute être officiellement établi au début de 1976.

87 En ce qui concerne les consultations que le Directeur général a été autorisé à entreprendre au sujet de la création proposée d'un organisme des pêches continentales pour le Proche-Orient, l'Asie et l'Extrême-Orient, le Comité note qu'un tiers seulement des pays intéressés ont fait connaître leur avis et que le nombre des réponses positives égale celui des réponses négatives. Plusieurs délégations ont rappelé que le CIPP s'intéressait de plus en plus aux pêches continentales et avait déclaré à sa seizième session (Djakarta, Indonésie, 30 octobre-8 novembre 1974) qu'il faudrait éviter les doubles emplois et la prolifération des organismes. Le CIPP avait également chargé le comité spécialement créé pour reconsidérer son rôle et ses fonctions, d'examiner de près les responsabilités du Conseil en matière de pêches continentales. Aussi le Comité des pêches estime-t-il sage de ne formuler aucune recommandation tant qu'un plus grand nombre de réponses ne seront pas parvenues et que les conclusions du CIPP ne lui auront pas été communiquées. Il invite le Directeur général à lui faire rapport sur cette question à sa prochaine session. Une délégation a demandé au Secrétariat de préciser à cette occasion les critères utilisés dans le choix des pays consultés.

88 Le Comité confirme son point de vue selon lequel il devrait demeurer un comité "ouvert" à la fin de la période expérimentale relative à sa composition et que des règles plus souples que celles actuellement en vigueur devraient régir l'admission de ses membres. Il prend acte avec approbation des propositions que le Comité des questions constitutionnelles et juridiques soumet au Conseil à cet effet.

#### SUGGESTIONS CONCERNANT LES PRINCIPAUX POINTS A INSCRIRE A L'ORDRE DU JOUR DE LA ONZIEME SESSION DU COMITE DES PECHEES

89 Le Comité confirme la décision prise à sa neuvième session (octobre 1974) d'inscrire la question du "Développement des pêches mondiales 1962-1975: Evaluation des résultats par rapport aux projections du Plan indicatif mondial" parmi les principaux points de l'ordre du jour de sa onzième session en 1976.

90 Le Comité a examiné le document COFI/75/15 qui indique d'autres questions importantes pouvant être inscrites à l'ordre du jour de sa onzième session. A son avis, le rôle des entreprises communes dans le développement des pêches devrait constituer l'une d'elles.

91 Le Comité estime que la question "Statistiques halieutiques et données connexes sur le plan national, régional et international" pourrait être parfaitement traité dans le cadre d'une rubrique courante de son ordre du jour, par exemple la situation des ressources halieutiques mondiales. On a fait valoir à ce propos qu'il serait utile de soumettre au Comité un exposé sur les divers systèmes utilisés par la FAO pour rassembler des données biologiques, économiques et industrielles, ainsi qu'une étude sur leurs rapports avec d'autres systèmes appliqués à l'échelon régional ou national.

92 Plusieurs délégations ont proposé que l'examen des questions relatives à la qualité et à l'hygiène des produits de la pêche figure parmi les principaux points de l'ordre du

jour d'une session future du Comité. Celui-ci souscrit à cette proposition. D'autres délégations ont souligné que le moment était venu d'étudier de manière approfondie la question de la conservation, de la transformation et de la commercialisation des produits de la pêche. On a fait valoir que l'importance de cette question justifiait son examen à bref délai dans le cadre d'une rubrique courante de l'ordre du jour du Comité, par exemple "situation et perspectives des produits de la pêche".

93 Au sujet de l'ordre du jour dans son ensemble, le Comité reconnaît la nécessité de maintenir un certain degré de souplesse, eu égard à l'apparition éventuelle de faits nouveaux à la Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer. Il invite en conséquence le Directeur général et le Président du Comité à en tenir compte.

#### AUTRES QUESTIONS

94 Aucune autre question n'a été soulevée.

#### DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION

95 Le Comité a appris que la quatrième session de la Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer se tiendrait à New York du 29 mars au 21 mai 1976 et qu'elle déciderait s'il y a lieu d'en organiser une cinquième en 1976. Cela étant et compte tenu du fait que le Conseil de la FAO se réunit normalement en octobre, le Comité convient, à titre provisoire, que sa onzième session se tiendra à la fin de septembre 1976 et que le Directeur général en fixera la date exacte de concert avec le Président du Comité.

96 Le Comité note qu'en conformité de l'article II-3 de son Règlement intérieur, sa onzième session devra se tenir au Siège de la FAO à Rome.

\* \* \* \* \*

LISTE DES DELEGUES ET OBSERVATEURS

MEMBRES DU COMITE

Allemagne (République fédérale d')

MÖCKLINGHOFF, G.  
Ministerialdirigent  
Federal Ministry of Food, Agriculture  
and Forestry  
5300 Bonn

Arabie saoudite

BAYOUMI, Dr. A.R.  
Fisheries Expert  
Agricultural Research Center  
Bughdadiyah, Jeddah

AL-THUBAITI, S.A.  
Marine Resources Researcher  
Agricultural Research Center  
Bughdadiyah, Jeddah

Argentine

GARCIA GHIRELLI, J.I.  
Consejero Embajador  
Embajada de la República Argentina  
Piazza dell'Esquilino 2  
00185 Roma

Australie

BOLLEN, A.G.  
First Assistant Secretary  
Operations Branch  
Fisheries Division  
Department of Agriculture  
Canberra A.C.T. 2604

DALL, Dr. W.  
Head, Crustacean Biology Group  
Commonwealth Scientific Industrial  
Research Organization (CSIRO)  
Cronulla, New South Wales 2130

Bangladesh

SALAHUDDIN, A.  
Permanent Representative of Bangladesh to FAO  
Embassy of the People's Republic of Bangladesh  
Via E. Petrella 3  
00198 Rome

Belgique

Brésil

PEREIRA, R.A.  
Advogado  
SUDEPE  
Edifício da Pesca  
Praça XV de Novembro 4  
Rio de Janeiro, Guanabara

NEIVA, G.S.  
Biologo de Pesca  
Instituto de Pesca  
Av. Bartolomeu de Gusmão 192  
Santos, São Paulo

Bulgarie

Canada

VERNON, G.C.  
Director  
International Marine Policy  
International Fisheries and Marine Directorate  
Fisheries and Marine Service  
580 Booth Street  
Ottawa, Ontario K1A 0H3

HART, R.  
Advisor, International Development  
International Fisheries and Marine Directorate  
Fisheries and Marine Service  
Department of the Environment  
Ottawa, Ontario K1A 0H3

LEBLANC, G.  
Special Adviser, Fisheries  
Canadian International Development Agency  
122 Bank Street  
Ottawa, Ontario

WIGHTMAN, Vivian F.  
Permanent Representative of Canada to FAO  
Embassy of Canada  
Via G.B. de' Rossi 27  
00161 Rome

Chili

Cyprus

Corée (République de)

LEE, Dr. Chang-Ki  
Fisheries Attaché  
Embassy of the Republic of Korea  
Via Barnaba Orsini 30  
00197 Rome

Cuba

GARCIA RANGEL, R.  
Vice-Ministro de Economía  
Instituto Nacional de la Pesca  
Ensenada de Potes y Altares  
Puerto Pesquero  
Habana

GONZALEZ ROJAS, J.  
Primer Secretario  
Misión Permanente de Cuba ante la FAO  
Via dei Monti Parioli 44/8  
00197 Roma

Danemark

NØREGAARD, J.  
Permanent Secretary  
Ministry of Fisheries  
16 Borgergade  
Copenhagen

Egypte

EL MAKKY, M.A.  
Chairman  
Northern Fisheries Company  
61 Nabi Daniel Street  
Alexandria

BAHA EL DIN, A.M.  
Chairman  
General Egyptian Organization for  
Aquatic Resources  
4 Tayaran Street  
Nasr City  
Cairo

EL SHERIF, Dr. R.  
General Director for Economic Affairs  
General Egyptian Organization for  
Aquatic Resources  
4 Tayaran Street  
Nasr City  
Cairo

HUSSEIN, K.A.  
Institute of Fisheries and Oceanography  
Kayed Bay  
Alexandria

Emirats arabes unis

AL HARTHY, M.S.  
Director of Fisheries  
Ministry of Agriculture and Fisheries  
P.O. Box 1509  
Dubai

FARES, A.R.  
Assistant Director of Soil and Water  
Conservation  
Ministry of Agriculture and Fisheries  
P.O. Box 1509  
Dubai

Equateur

Espagne

MANUEL Y PINIÉS, J.  
Director General de Pesca  
Dirección General de Pesca Marítima  
Ruiz de Alarcón 1  
Madrid

BERMEJO MARTINEZ, V.  
Jefe 5<sup>a</sup> Sección  
Dirección General de Pesca Marítima  
Ministerio de Comercio  
Ruiz de Alarcón 1  
Madrid

CONTRERAS, R.  
Representante Permanente de España  
ante la FAO  
Embajada de España  
Via di Monte Brianzo 56  
00186 Rome

Etats-Unis d'Amérique

ALVERSON, Dr. D.L.  
Director  
Northwest Fisheries Center  
National Marine Fisheries Service  
National Oceanic and Atmospheric  
Administration  
U.S. Department of Commerce  
Seattle, Washington 98102

NAKATSU, L.M.  
Director of Fisheries Affairs  
Bureau of Oceans and International  
Environmental and Scientific Affairs  
Department of State  
Washington, D.C. 20250

STORER, Dr. J.A.  
Special Assistant for International  
Fisheries  
Office of the Associate Administrator  
for Marine Resources  
National Oceanic and Atmospheric  
Administration  
U.S. Department of Commerce  
Rockville, Maryland 20852

BRITTIN, B.E.  
Consultant  
Office of the Coordinator of Ocean Affairs  
Department of State  
Washington, D.C. 20250

EROOKER, J.R.  
Fishery Products Inspection and Safety  
Division  
National Marine Fisheries Service  
National Oceanic and Atmospheric  
Administration  
U.S. Department of Commerce  
Washington, D.C. 20235

ROEDEL, P.M.  
Fisheries Adviser  
Office of Agriculture  
Bureau for Technical Assistance  
Agency for International Development  
Washington, D.C. 20523

Finlande

NISKANEN, P.  
Inspector  
Ministry of Agriculture and Forestry  
Hallituskata 3A  
00170 Helsinki 17

SJÖELM, Prof. V.  
Game and Fishery Research Institute  
P.O. Box 260  
Pitkäsillanranta 1  
00531 Helsinki 53

France

DOGUET, A.  
Directeur-adjoint des pêches maritimes  
Secrétariat général de la marine marchande  
3 Place de Fontenoy  
75007 Paris

Gabon

Gambie

DIBBA, S.  
Fisheries Officer  
Fisheries Division  
6 Marine Foreshore  
Banjul

Guinée

FOFANA, C.M.  
Attaché aux organismes internationaux  
Ambassade de Guinée pour l'Europe  
occidentale  
Via L. Luciani 41  
00197 Rome

Guyane

Hongrie

DOERAI, L.  
Director  
National Fishery Inspectorate  
Ministry of Agriculture and Food  
Kossuth Lajos tér 11  
Budapest

THURÁNSZKY, Z.  
Senior Officer  
National Fishery Inspectorate  
Ministry of Agriculture and Food  
Kossuth Lajos tér 11  
Budapest

Inde

NAIDU, I.J.  
Additional Secretary  
Ministry of Agriculture  
New Delhi

Indonésie

ATMOWASONO, H.  
Director of Planning  
Directorate-General of Fisheries  
Department of Agriculture  
Jalan Salemba Raya 16  
Jakarta 1

ISMET HAKIM, A.  
Alternate Permanent Representative  
of Indonesia to FAO  
Embassy of Indonesia  
Via Piemonte 127  
00187 Rome

Iran

AKHOUNDI, Dr. A.H.  
Assistant Director of Research  
Fisheries Company  
Bandarpahlavi  
Teheran

Irlande

O'SULLIVAN, D.  
Assistant Secretary  
Department of Agriculture and Fisheries  
Dublin 2

Israël

Italie

OLIVA, Dr. A.  
Directeur de section  
Direction générale des pêches maritimes  
Ministère de la marine marchande  
Viale Asia  
00144 Rome

PORCELLI, Dr. A.  
Direction générale de la production  
agricole  
Ministère de l'agriculture et forêts  
Via XX Settembre 20  
00187 Rome

Japon

SUDA, Dr. A.  
Counsellor  
Research and Development Department  
Fisheries Agency  
Ministry of Agriculture and Forestry  
2-1 Kasumigaseki  
Chiyoda-ku, Tokyo

SAITO, T.  
Alternate Permanent Representative  
of Japan to FAO  
Embassy of Japan  
Via Virginio Orsini 18  
00192 Rome

SHIMOMURA, M.  
International Affairs Division  
Fisheries Agency  
Ministry of Agriculture and Forestry  
2-1 Kasumigaseki  
Chiyoda-ku, Tokyo

Kenya

KUNGU, D.C.  
Under-Secretary  
Ministry of Tourism and Wildlife  
P.O. Box 30027  
Nairobi

ODERO, N.  
Director of Fisheries  
Fisheries Department  
Ministry of Tourism and Wildlife  
P.O. Box 40241  
Nairobi

Madagascar

ZAFERA, Son Excellence M. Maxime-Pascal  
Ambassadeur  
Ambassade de la République Malagasy  
Via R. Zandonai 84/A  
00194 Rome

RAVELOJAONA, E.  
Représentant permanent adjoint du  
Madagascar auprès de la FAO  
Ambassade de la République Malagasy  
Via R. Zandonai 84/A  
00194 Rome

Malaisie

Malawi

MZUMARA, A.J.P.  
Project Co-Manager  
Promotion of Integrated Fisheries  
Development  
P.O. Box 593  
Lilongwe

Malte

MOSKOVITS, Dr. I.  
Permanent Representative of Malta to FAO  
Embassy of Malta  
Lungotevere Marzio 12  
00186 Rome

Nigeria

DADA, B.F.  
Acting Director  
Federal Department of Fisheries  
P.M.B. 12529  
Lagos

Norvège

SAETERSDAL, G.  
Director  
Marine Research Institute of the  
Directorate of Fisheries  
Nordnesparken 2  
Bergen

BERGESEN Jr., F.  
Counsellor  
Ministry of Fisheries  
Oslo-Dep.

MOERG, Ø.  
Counsellor  
Ministry of Fisheries  
Oslo-Dep.

RØRSTAD, E.  
Senior Planning Officer  
Planning Department, NORAD  
Secretary of NORAD's Advisory Committee  
on Fisheries  
Boks 8142 Oslo-Dep.  
Oslo 1

Nouvelle-Zélande

CUNNINGHAM, B.T.  
Director  
Fisheries Management Division  
Ministry of Agriculture and Fisheries  
P.O. Box 2298  
Wellington

Oman

Ouganda

Pakistan

SALIM KHAN, J.  
Agricultural Attaché  
Embassy of Pakistan  
Lungotevere delle Armi 22  
00195 Rome

Panama

PANIZA DE BELLAVITA, Mirla  
Enviado Extraordinario y Ministro  
Plenipotenciario  
Misión Permanente de Panamá ante la FAO  
Via G. Vaccari 53  
00194 Roma

IVANKOVICH DE AROSEMENA, Mayra  
Representante Permanente Adjunto de  
Panamá ante la FAO  
Misión Permanente de Panamá ante la FAO  
Via G. Vaccari 53  
00194 Roma

Pays-Bas

FRELING, Dr. A.C.  
Head, Department of Sea and Coastal  
Fisheries  
Ministry of Agriculture and Fisheries  
1e van den Boschstraat 4  
The Hague

LIONARONS, H.  
Director of Fisheries  
Ministry of Agriculture, Animal  
Husbandry and Fisheries  
Paramaribo, Surinam

Pérou

PEREZ PRIETO, Dr. R.  
Director-General  
Oficina de Cooperación Técnica y Económica  
Ministerio de Pesquería  
Lord Cochrane 351  
Miraflores  
Lima

ARRIOLA SARMIENTO, Excmo. Sr. D. Santiago  
Embajador, Representante Permanente del  
Perú ante la FAO  
Misión Permanente del Perú ante la FAO  
Viale Giotto 3-E  
00153 Roma

SALAMANCA R., A.  
Consejero  
Embajada del Perú ante la Santa Sede  
Via del Mascherino 75  
00193 Roma

Philippines

SANTOS, F.A.E.  
Commercial Attaché  
Embassy of the Republic of the Philippines  
Via di San Valentino 12-14  
00197 Rome

Pologne

MAJ, Dr. R.H.  
Sea Fisheries Institute  
Al. Zjednoczenia 1  
Gdynia

République arabe libyenne

République du Sud Viet Nam

Roumanie

Royaume-Uni

AGLEN, A.J.  
HMG's Special Representative on International  
Fisheries Questions  
Department of Agriculture and Fisheries  
for Scotland  
Argyle House  
3 Lady Lawson Street  
Edinburgh 3, Scotland

STONEMAN, J.S.  
Fisheries Adviser  
Ministry of Overseas Development  
Eland House  
Stag Place  
London SW1E 5DH, England

LANDYMORE, A.A.W.  
Permanent Representative of the United  
Kingdom to FAO  
British Embassy  
Via XX Settembre 80/A  
00187 Rome

Sénégal

BA, Dr. M.  
Directeur des pêches  
Ministère du développement rural  
B.P. 289  
Dakar

Sierra Leone

Sudan

Suède

HULT, Dr. J.  
Director-General  
National Board of Fisheries  
Fack  
S-403 10 Gothenburg

AUGUSTINSSON, L.  
Deputy Head of Division  
Swedish International Development Authority  
S-105 25 Stockholm

LINDQUIST, Dr. A.  
Institute of Marine Research  
S-453 00 Lysekil

Tanzanie

Thaïlande

Tunisie

Turquie

ÖZTÜRK, Dr. A.  
Director-General of Fisheries  
General Directorate of Fisheries  
Ministry of Agriculture  
Yüksel caddesi 9  
Ankara

BEDESTENCI, K.  
Agricultural Counsellor and Alternate  
Permanent Representative of Turkey to FAO  
Embassy of the Republic of Turkey  
Via Palestro 28  
00185 Rome

Uruguay

BRUCNINI, C.  
Delegado del Uruguay ante la FAO  
Embajada de la República del Uruguay  
Via Ticino 7  
00198 Roma

GALBIATI, Excmo. Sr. D. Mario  
Embajador - Representante Permanente  
del Uruguay ante la FAO  
Embajada de la República del Uruguay  
Via Ticino 7  
00198 Roma

Zaire

KINKELA, D.  
Représentant permanent suppléant de la  
République du Zaïre auprès de la FAO  
Ambassade de la République du Zaïre  
Via Mecenate 24/30  
00184 Rome

Zambia

OBSERVATEURS D'ETATS MEMBRES  
NE SIEGEANT PAS AU COMITE

Algérie

STAMBOULI, Y.  
Ministre Conseiller  
Ambassade de la République algérienne  
démocratique et populaire  
Via di Villa Ricotti 20  
00161 Rome

Birmanie

U ZAW WYNN  
Chargé d'affaires a.i., and Alternate  
Permanent Representative of Burma  
to FAO  
Embassy of Burma  
Via V. Bellini 20  
00198 Rome

Congo (République populaire du)

TSILA, A.R.  
Conseiller  
Ministère des eaux et forêts  
Brazzaville

Guinée Bissau

VIEIRA, H.  
Secrétaire général  
Commissariat des communications et transports  
B.P. 306  
Bissau

Haute Volta

OUEDRAOGO, I.  
Ingénieur du GREF  
Direction de l'environnement  
Ouagadougou

Maroc

LAYACHI, D.  
Directeur général  
Office national des pêches  
13-15, rue Chevalier Bayard  
Casablanca

AZZOU, M.  
Directeur  
Institut des pêches  
Rue de Tiznit  
Casablanca

COHEN, B.  
Directeur général  
Société PROMER  
4, rue Clemenceau  
Casablanca

Mexique

RODRIGUEZ, X.  
Agregado economico - Representante  
de CONASUPO  
Viale Pasteur 65-8  
00144 Roma

Niger

NAJADA, I.  
Directeur des eaux et forêts  
Ministère de l'économie rurale  
Niamey

Portugal

RUIVO, Dr. M.  
Secretary of State for Fisheries  
Ministério da Economia  
Praça do Comercio  
Lisboa 1

CABEÇADAS, Dr. R.  
Director  
International Fisheries Relations and  
Cooperation Service  
Praça Duque da Terceira 24, 2<sup>a</sup>  
Lisboa

BRAGA DA CRUZ, Dr. M.  
Secretary to the Secretary of State  
for Fisheries  
Ministério da Economia  
Praça do Comercio  
Lisboa 1

Sri Lanka

COONEWARDENE, E.G.  
Secretary  
Ministry of Fisheries  
P.O. Box 1707  
Galle Face  
Colombo

Venezuela

CLAVERIE R., H.L.  
Representante Alterno de Venezuela  
ante la FAO  
Embajada de Venezuela  
Viale Bruno Buozzi 109  
00197 Roma

OBSERVATEURS DES ETATS NON-MEMRES

Union des Républiques socialistes soviétiques

LAFITSKY, Dr. V.G.  
Ministry of Fisheries  
Rozhdestrensky 12  
Moscow

VOLODARSKY, M.Y.  
Ministry of Fisheries  
Rozhdestrensky 12  
Moscow

COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE

GRUNER, Dr. G.  
Head, Division of Agriculture and Livestock  
Directorate General for Development and  
Cooperation  
CCE  
200, rue de la Loi  
Bruxelles/1040, Belgique

TANGOUR, K.  
Expert-Consultant  
COI  
7, Place de Fontenoy  
75700 Paris, France

REPRESENTANTS DES NATIONS UNIES  
ET INSTITUTIONS SPECIALISEES

Programme des Nations Unies  
pour le développement

RIPLEY, Dr. W.E.  
Senior Technical Adviser  
Division for Global and Interregional Projects  
UNDP  
United Nations  
New York, N.Y. 10017, E.U.A.

Commission océanographique  
intergouvernementale

GRIFFITHS, R.C.  
Assistant Secretary  
COI  
7, Place de Fontenoy  
75700 Paris, France

OBSERVATEURS DES ORGANISATIONS INTER-  
GOUVERNEMENTALES

Commission internationale des  
pêches de l'Atlantique sud-est

LAGARDE, R.A.  
General Secretary  
ICSEAF  
Paseo de la Habana, 65  
Madrid, Espagne

Organisation de coopération  
et de développement

BUTCHER, L.G.B.  
Principal Administrator  
Fisheries Division  
OECD  
2, rue André-Pascal  
75775 Paris Cedex 16, France

INVITE D'HONNEUR

M. D. Layachi  
Directeur général  
Office national des pêches du Maroc

BUREAU DU COMITE

Président	R. Perez Prieto (Pérou)
Premier Vice-Président	*K. Løkkegaard (Danemark)
Vice-Présidents	Cuba
	Egypte
	Nigeria
	Thaïlande

---

\*Absent

COMITE DE REDACTION

Cuba  
Espagne  
Etats-Unis d'Amérique  
France  
Japon  
Nouvelle-Zélande  
Sénégal

DEPARTEMENT DES PECHES

Sous-Directeur général (Pêches)	F.E. Popper
Directeur, Service des opérations	N. Kojima
Directeur, Division des ressources halieutiques et de l'environnement	H. Kasahara
Directeur, Division des industries de la pêche	H. Watzinger

SECRETARIAT

Secrétaire	J.E. Carroz Juriste principal (Pêches internationales)
Secrétaire adjoint	J.D.M. Henderson Fonctionnaire principal des pêches, chargé de liaison

\* \* \* \* \*

DISCOURS PRONONCE PAR LE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT  
LORS DE LA SEANCE D'OUVERTURE

Monsieur le Président, Messieurs les délégués,

Lorsque le Directeur général s'est adressé à vous, en octobre dernier, il a tout d'abord parlé de la Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer et de son importance pour les travaux entrepris par le Comité pour promouvoir la coopération internationale dans le domaine des pêches. Il a ensuite parlé de la Conférence mondiale de l'alimentation, qui vous intéressait tout particulièrement, votre Comité jouant le rôle de conseiller pour l'établissement du programme des pêches de la FAO. Ces deux Conférences ont encore un rapport étroit avec vos travaux d'aujourd'hui.

Vous l'avez réalisé lorsque vous avez sagement décidé de tenir la présente session de votre Comité à l'issue de la troisième session de la Conférence sur le droit de la mer. Vous avez pensé que cela vous permettrait d'évaluer d'une manière plus précise les conséquences qu'auront pour votre Comité et pour les travaux du Département des pêches les débats qui ont eu lieu à la Conférence sur le droit de la mer. Comme nous le savons tous maintenant, la session de la Conférence qui s'est réunie de mars à mai 1975 à Genève, a enregistré un certain progrès, puisque il existe maintenant un texte unique de négociation qui servira de base à la prochaine série de consultations qui aura lieu à New York l'année prochaine à la même époque. Je n'entrerai pas dans les détails, car je vois qu'il s'agit d'un point inscrit à l'ordre du jour de votre session.

Permettez-moi, cependant, de dire quelques mots sur la Conférence mondiale de l'alimentation, ce sujet n'étant pas inscrit à l'ordre du jour de votre session.

La Conférence mondiale de l'alimentation a, nous l'espérons, marqué un tournant dans la lutte que mène l'humanité en vue d'assurer un approvisionnement alimentaire suffisant pour faire face aux besoins d'une population sans cesse croissante. Certes, la plupart des questions essentielles discutées lors de cette Conférence n'étaient pas nouvelles pour la FAO - en fait, c'est la FAO qui tout naturellement s'était chargée de presque tous les préparatifs. L'importance de la Conférence a surtout résidé dans le fait que les nations du monde sont enfin convenues que la situation alimentaire mondiale avait tellement empiré que le moment était venu de suivre une approche politique plus directe que par le passé. C'est pour cette raison que la conférence a été convoquée par les Nations Unies. Nous espérons que ses résultats seront pris très au sérieux par la communauté internationale, en particulier par les responsables des politiques nationales.

La Conférence mondiale de l'alimentation a été pleinement d'accord avec la FAO pour reconnaître que la caractéristique principale du problème alimentaire mondial est l'insuffisance de denrées produites ou disponibles dans les pays en développement. C'est dans ces pays que vit la grande majorité des 500 millions de personnes qui souffrent de façon permanente de la faim ou de la malnutrition. C'est dans ces pays, où vit la plus grande partie de la population mondiale, que la demande de produits alimentaires augmentera le plus rapidement, en raison surtout du rythme accéléré de la croissance démographique. Ce sont ces pays qui sont le plus menacés par des disettes alimentaires imprévues dues à l'insuffisance générale des récoltes. Ce sont ces pays qui sont le moins capables de se sortir d'affaire car ils manquent des devises suffisantes pour importer les vivres dont ils ont besoin. En conséquence, la Conférence a décidé que la solution la meilleure et la plus rapide au problème alimentaire mondial consiste à accroître considérablement la production alimentaire dans les pays en développement. Elle a adopté un certain nombre de résolutions concernant les mesures destinées à atteindre ce résultat et les arrangements visant à obtenir l'aide financière accrue dont ces pays auront besoin pour appuyer leurs propres efforts dans ce sens.

Lorsqu'on parle de production alimentaire, de demande alimentaire ou de pénurie alimentaire dans les pays en développement, on pense surtout aux denrées de base, en particulier aux céréales telles que le blé et le riz; mais il est évident que, devant une situation aussi critique qu'est à l'heure actuelle la situation alimentaire mondiale, nous devons examiner toute possibilité d'accroître les disponibilités alimentaires. Or, nous avons de bonnes raisons de croire que le poisson, qui assure actuellement 14 pour cent environ de la consommation mondiale directe de protéines animales, pourrait contribuer de façon plus importante à satisfaire les besoins des pays en développement.

Nous avons attiré votre attention sur les résolutions de la Conférence mondiale de l'alimentation intéressant les pêches dans l'introduction au document sur le Programme de travail et budget qui vous est soumis. Je n'entrerai donc pas dans les détails, mais j'aimerais signaler en passant que l'une des principales résolutions de la Conférence demande au gouvernement de chaque pays en développement d'accorder une priorité plus élevée à l'expansion de l'agriculture et des pêches. Cela dit, j'aimerais maintenant attirer votre attention sur les trois principaux organismes que la Conférence mondiale de l'alimentation a décidé de créer.

Le premier est le Conseil mondial de l'alimentation, établi au niveau des ministres ou des plénipotentiaires; organe des Nations Unies, il fait rapport à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil économique et social. Il a été conçu pour servir de dispositif de coordination afin de veiller de manière globale, intégrée et continue à la bonne coordination et à la mise en oeuvre efficace des politiques relatives à la production alimentaire, à la nutrition, à la sécurité alimentaire, au commerce des produits alimentaires et à l'aide alimentaire, ainsi qu'à d'autres questions connexes, par tous les organismes du système des Nations Unies.

Le Conseil tiendra sa première réunion à Rome à la fin du mois de juin. Les bureaux de son petit secrétariat se trouvent à la FAO, arrangement fort pratique qui facilite la coordination de ses activités et de celles de la FAO. Ces activités doivent, de toute évidence, être complémentaires, d'autant que le Conseil mondial de l'alimentation doit servir de dispositif de coordination et que la Conférence de la FAO sera invitée à le reconnaître officiellement l'automne prochain. Il sera particulièrement important d'arriver à un accord sur les domaines de compétence du Conseil mondial de l'alimentation et du Conseil de la FAO. On a également proposé que des organes de la FAO tels que votre Comité soient habilités à transmettre leurs rapports au Conseil mondial de l'alimentation par le canal de la Conférence ou du Conseil de la FAO.

La Conférence mondiale de l'alimentation a également demandé à la FAO d'organiser, conjointement avec la BIRD et le PNUD, un Groupe consultatif sur la production alimentaire et l'investissement dans les pays en voie de développement, qui serait composé de donateurs bilatéraux et multilatéraux et dont le personnel serait fourni par la FAO, la BIRD et le PNUD. Le Groupe consultatif est destiné à favoriser un afflux plus important de ressources extérieures en vue de la production alimentaire, à améliorer la coordination entre les donateurs multilatéraux et bilatéraux et à assurer une meilleure utilisation des ressources disponibles.

La Conférence mondiale de l'alimentation a également créé un Fonds international de développement agricole en vue de financer les projets de développement agricole intéressant principalement les produits alimentaires dans les pays en développement. Tous les pays développés et en développement ont été invités à contribuer au Fonds, sur une base volontaire.

Une réunion des pays intéressés à l'établissement du Fonds s'est tenue à Genève les 5 et 6 mai 1975. Les gouvernements de 66 pays et diverses organisations intergouvernementales étaient représentés à la réunion. La création du Fonds a été fortement appuyée et un certain nombre de donateurs éventuels ont fait des déclarations positives. Il est donc fort probable que le Fonds verra le jour et le chiffre de 1 milliard de droits de tirage spéciaux a été proposé et appuyé par un certain nombre de donateurs éventuels comme capital initial.

Les résolutions demandant la création de ces organismes sont conçues en termes généraux, mais il est évident que les travaux couvriront les pêches. En fait, le Comité voudra peut-être profiter des discussions qui auront lieu au titre du point 4 de son ordre du jour "Coordination de l'assistance multilatérale et bilatérale aux programmes de développement des pêches" pour avoir un débat préliminaire d'où pourraient surgir des idées sur la contribution éventuelle de ces nouveaux organismes aux pêches.

Les mesures découlant de la Conférence mondiale de l'alimentation associées à d'autres facteurs, en particulier l'augmentation des coûts, mettront le Directeur général dans l'obligation de demander, en novembre prochain, à la Conférence d'autoriser une augmentation considérable du budget de l'Organisation pour l'exercice biennal 1976-77. Proportionnellement, l'augmentation la plus importante intéresse le Département de l'agriculture et cela est tout à fait compréhensible, car c'est dans ce domaine que les recommandations de la Conférence mondiale de l'alimentation ont leurs principaux effets.

Pour le Département des pêches, l'augmentation du budget est d'environ 20 pour cent. Je n'entrerai pas dans les détails puisque vous discuterez de cette question au point 6 de votre ordre du jour "Le travail de la FAO dans le domaine des pêches en 1976-77" et que M. Popper présentera le sujet en détail lorsque vous arriverez à ce point. J'aimerais simplement vous assurer que les souhaits et les décisions de votre Comité ont été pris en considération lors de l'établissement du présent programme de travail et budget.

Je suivrai vos travaux avec d'autant plus d'intérêt que je réalise l'importance des problèmes qui se posent aux pêches à un moment où elles doivent contribuer à accroître les disponibilités de produits alimentaires dans le monde entier.

Je vous souhaite un plein succès dans vos travaux.

\* \* \* \* \*

Annexe C

DISCOURS PRONONCE PAR M. D. LAYACHI, DIRECTEUR GENERAL,  
OFFICE NATIONAL DES PECHES DU MAROC

Monsieur le Président, Messieurs les Délégués, Mesdames, Messieurs,

Je tiens d'abord à remercier M. le Directeur-Général de la FAO de l'honneur qu'il me fait en m'invitant à prendre la parole devant cette honorable assemblée. Quand cette invitation m'a été adressée, j'avoue que j'ai accepté avec empressement parce que j'ai considéré qu'il était de mon devoir et dans mon intérêt de le faire.

Il était en effet de mon devoir de participer, humblement d'ailleurs, en présentant une communication sur "les différentes méthodes de développement des pêches au Maroc", de participer dis-je, à l'effort inlassable que votre honorable Comité n'a cessé de déployer en vue de promouvoir la pêche dans le monde. J'ai ainsi le sentiment d'apporter une pierre à l'édifice que vous construisez.

Il était aussi de mon intérêt de venir exposer devant vous, comment le Maroc entend entreprendre le développement de ses pêches, afin de recueillir vos sages conseils, vous qui êtes les spécialistes incontestés dans ce domaine.

Monsieur le Président,

Je voudrais au cours de mon exposé, mettre l'accent, non pas sur les méthodes de développement elles-mêmes, qui dépendent des données spécifiques de chaque pays et du génie de son peuple, mais surtout, sur, d'une part, l'effort national, et, d'autre part, la coopération bilatérale ou multilatérale, que nécessite ce développement dans un pays comme le mien.

Quand le Maroc a décidé de faire jouer à la pêche un rôle prédominant dans l'économie nationale, il s'est trouvé confronté à un problème qu'il se devait de traiter aux deux niveaux importants:

Au niveau du diagnostic et de la prescription des remèdes, qui nécessite une attention particulière et les efforts conjugués de plusieurs spécialistes

Au niveau de l'application du traitement, qui pour être efficace, doit tenir compte de l'état du malade et faire l'objet d'une surveillance continue

C'est à travers l'analyse de ces différentes phases que j'essaierai de donner une idée sur les actions à l'échelle nationale et celles à l'échelle bilatérale ou multilatérale auxquelles le Maroc a eu recours pour entamer l'expansion du secteur de la pêche.

Dès le départ, nous avons procédé à une étude aussi poussée que possible de la situation de la pêche au Maroc, et ce, en ce qui concerne les ressources, les moyens et les méthodes de capture, les infrastructures à terre, la population maritime et son organisation, les industries de conservation et de traitement du poisson, les marchés domestiques et extérieurs, les méthodes de commercialisation.

Je ne rentrerai pas dans le détail de cette analyse, mais je voudrais insister sur le fait qu'une telle tâche a nécessité beaucoup de temps et surtout beaucoup de moyens matériels et humains, que le Maroc était loin de posséder.

L'effort national, à ce stade là, a consisté surtout à préparer le terrain et à créer l'atmosphère favorable, à l'exécution avec des chances de succès de la phase "diagnostic". En effet, cette phase nécessitait la collaboration effective et franche de la population maritime qu'on allait mettre à contribution pour recueillir les renseignements nécessaires à l'analyse.

Notre rôle a été donc, de prendre le bâton de pèlerin, et d'entamer une campagne d'explication, de vulgarisation et de sensibilisation des personnes intéressées. Nous avons contacté cette population maritime soit indirectement par l'intermédiaire de la presse écrite, parlée ou télévisée, soit, et surtout, directement au cours des réunions dans les différents ports de pêche du Maroc, et à différents niveaux. Et vous Messieurs les Délégués, qui connaissez l'attachement du pêcheur artisanal à ses traditions, et sa méfiance à l'égard du changement, vous apprécierez, à sa juste valeur je suis sûr, ce travail de "Romains" que nous avons entrepris. Et seuls des nationaux pouvaient effectuer ce travail, ne serait-ce qu'à cause de la langue.

Mais comme j'ai eu l'occasion de le mentionner tout à l'heure, la phase "diagnostic" exige souvent l'intervention de plusieurs médecins. Et en effet, dès le début, nous avons senti le besoin d'avoir à faire appel à la coopération internationale pour avoir le nombre et la qualité de spécialistes nécessaires.

Nous avons donc sollicité l'aide du PNUD et mis sur pied "un projet de développement des pêches au Maroc" dont l'agence d'exécution était la FAO.

Je ne vous donne qu'à titre indicatif les différents thèmes du projet et qui ont évolué au même rythme que la pêche au Maroc:

Evaluation des ressources

Amélioration des structures administratives et économiques du secteur de la pêche

Modernisation des bateaux et des techniques de pêche

Technologie de transformation du poisson

Monsieur le Président,

Je voudrais à cette occasion, et publiquement, d'abord remercier le PNUD pour l'aide appréciable qu'il nous a apporté et qu'il ne cesse d'ailleurs d'apporter, ensuite, rendre hommage au Département des pêches de la FAO en général et aux experts qu'il a détachés au Maroc en particulier, pour la compétence avec laquelle ils mènent le projet, enfin, me féliciter de l'entente parfaite qui règne entre les experts internationaux et leurs homologues marocains qui sont attelés à la même tâche.

Revenant à cette analyse, cette dernière nous a révélé que la pêche au Maroc restait artisanale au niveau de l'exploitation, de la conservation, du traitement et de la commercialisation des ressources. De plus il nous est apparu que la production n'était pas diversifiée et ne répondait pas aux exigences des marchés. Enfin, le secteur de la pêche manquait de cadres compétents indispensables à son expansion.

Au vu des résultats de cette analyse, nous avons préconisé un plan de développement sur cinq ans qui, tenant compte de la réalité de cette situation, prévoyait quatre axes d'orientation principaux:

L'exploitation scientifique et optimale des ressources

La diversification de la production pour répondre aux exigences des marchés

Le développement de la consommation à l'intérieur du Maroc

La formation professionnelle

Monsieur le Président,

Cette période d'analyse a duré plus de deux ans et nous n'avons entamé la phase de développement proprement dit, et dont j'ai l'intention de vous entretenir à présent, qu'en 1973, année de commencement de notre "Plan quinquennal de développement national (1973-1977)".

Là aussi, je tenterais de faire ressortir l'action nationale et celle bilatérale ou multilatérale qui ont présidé à l'exécution de cette phase.

La première action à caractère national, a consisté d'abord, à mettre en place les structures d'accueil indispensables au développement. Ces structures ont revêtu simultanément le caractère administratif, politique et économique.

Administrativement, nous avons créé l'Office national des pêches, organisme semi-public, ayant l'autonomie financière, et administré par un Conseil d'Administration présidé par le Premier Ministre, et composé de tous les Ministres intéressés par le secteur et des représentants des différentes associations professionnelles de la pêche. Son rôle est de proposer au Gouvernement ou de prendre toutes les mesures susceptibles de promouvoir le secteur des pêches. Il est en quelque sorte le médecin de famille qui prescrit les remèdes, les administre lui-même s'il le faut et veille de façon permanente sur la santé de cette famille. La composition du Conseil d'Administration de cet Office vous montre l'importance que nous accordons à la pêche.

Politiquement, deux séries de mesures ont été prises, la création de la zone exclusive de pêche et la marocanisation du secteur. En effet, nous avons en 1973 étendu la juridiction nationale sur les ressources biologiques, jusqu'à 70 miles marins, afin de mieux contrôler et conserver les ressources. Nous avons de même réservé le droit de pêche aux bateaux battant pavillon marocain ou exploités par des personnes physiques ou morales marocaines. Et nous entendons par personnes morales marocaines, toutes sociétés marocaines dont au moins 50 pour cent du capital est détenu par le capital public ou privé national.

D'un autre côté nous avons exigé la marocanisation du secteur. En effet, l'analyse dont j'ai parlé tout à l'heure nous a révélé, que si au niveau de la production, la marocanisation atteignait 99 pour cent, par contre au niveau de la transformation (conserve, congélation, farine de poisson) cette marocanisation ne dépassait guère 25 pour cent. Cette situation ne répondait pas aux aspirations du peuple marocain, et aux objectifs du Gouvernement. Cette marocanisation imposait à toutes les sociétés existantes ou à créer dans le secteur, d'avoir au moins 50 pour cent du capital détenu par des personnes physiques ou morales marocaines.

Economiquement, quatre textes de loi ont été promulgués visant à encourager le secteur de la pêche. Ainsi la première loi appelée "Code des investissements" accorde-t-elle à tous les nouveaux armateurs:

Une prime non remboursable allant de 15 à 30 pour cent sur la valeur des investissements

La possibilité de pratiquer des amortissements double du taux normal admis; ce qui se traduit au fait par une exonération de l'impôt sur les bénéfices professionnels

Des exonérations de taxes et de droits de douanes

Des réductions sur les droits d'enregistrement

La deuxième loi accorde la possibilité d'avoir recours à des crédits à moyen et long-terme avec des taux d'intérêts réduits de l'ordre de 5 pour cent l'an.

La troisième loi exonère de l'impôt sur les bénéfices pendant dix ans, toutes les activités exportatrices de la pêche que ce soit à l'échelle du poisson frais, congelé, conservé, ou mis en farine. Enfin la quatrième loi garantit à l'investisseur étranger, qui bénéficie d'ailleurs des avantages que j'ai cités plus haut, le droit de transférer les dividendes et de rapatrier son capital au cas de cessation de ses activités au Maroc.

Telle est la première action à l'échelle nationale qui avait pour but comme je l'ai mentionné auparavant, de mettre en place les structures d'accueil, de susciter l'investissement et de donner confiance au capital étranger.

Le deuxième effort national a porté sur la promotion de la pêche artisanale. C'est ainsi que dans le but d'aider cette pêche à améliorer sa productivité nous avons :

Réorganisé la profession maritime, en encourageant la création d'associations professionnelles et de coopératives

Aidé matériellement les petits armateurs à améliorer les équipements de leurs bateaux et à pratiquer d'autres méthodes de pêche

Restructuré la réception du poisson dans les ports

Incité les pêcheurs à explorer d'autres zones, à capturer d'autres espèces et à mieux traiter le poisson à bord

En troisième lieu, l'effort national a porté sur la diffusion et la commercialisation du poisson à l'intérieur du Maroc. En effet le Maroc est un pays qui ne consomme que 2,8 kg par habitant et par an, soit 14 pour cent de sa production en poisson, cette consommation étant le fait surtout des populations urbaines le long de la côte atlantique et méditerranéenne. Désireux, d'abord d'améliorer l'équilibre protéinique de sa population, ensuite de diminuer la charge qui pèse sur son cheptel, et enfin de créer un marché intérieur du poisson qui mettrait à l'abri le secteur de la pêche des aléas de l'exportation, le Maroc s'est lancé dans une grande entreprise d'introduction du poisson dans les habitudes de consommation du milieu marocain. Nous avons de ce fait créé une société chargée d'amener le poisson dans les meilleures conditions d'hygiène, et autant que possible, de prix, aux populations les plus éloignées du centre, et des confins désertiques du Maroc. Je ne voudrais pas m'étendre ici sur les détails de cette opération de grande envergure dont les premiers résultats sont très encourageants.

Telles sont, Monsieur le Président, quelques unes des actions à l'échelle nationale que nous avons entreprises. Je ne voudrais pas trop m'appesantir là-dessus, et je passerais si vous le permettez, à la coopération bilatérale ou multilatérale à laquelle le Maroc a eu recours pour augmenter ses chances de succès du développement des pêches. D'ailleurs, comme pour les premières, je me limiterai à en traiter quelques unes qui me paraissent les plus importantes et surtout les plus déterminantes dans le développement.

La première aide dont le Maroc a eu besoin pour faire l'expansion du secteur, se situait au niveau de la recherche scientifique. Dès le départ, nous avons senti que l'on ne pouvait espérer réussir un plan de développement sans le contrôler de façon permanente aux niveaux des ressources, de la technologie de la pêche et de celle du traitement.

A l'échelle des ressources, il fallait procéder à une évaluation qualitative et quantitative afin de pouvoir les exploiter en toute connaissance de cause.

A l'échelle de la technologie de la pêche, il fallait d'abord procéder à une étude des méthodes les plus adaptées aux ressources existantes, et faire ensuite pratiquer ces méthodes aux marins.

Enfin à l'échelle de la technologie du traitement, le but à atteindre était d'étudier, d'expérimenter et de faire appliquer des méthodes nouvelles de traitement aux industries du Maroc.

Pour ce faire, nous avons dans le cadre de l'aide matérielle du PNUD et de l'aide technique de la FAO et dont j'ai eu l'occasion de parler tout à l'heure, mis sur pied ou renforcé des laboratoires de biologie, de biochimie, d'océanographie et de technologie, où des experts internationaux et des homologues marocains travaillent dans ce but. Un bateau de recherche scientifique complète cet équipement et apporte aux chercheurs les données dont ils ont besoin. Il est intéressant de signaler, que les experts aussi bien internationaux que nationaux travaillent en collaboration étroite avec la population maritime qui après un délai d'hésitation au départ, comprend mieux maintenant l'intérêt qu'elle retire de ces recherches.

Dans le domaine de l'évaluation des ressources, nous sommes parvenus actuellement à connaître les potentialités de nos eaux en sardines, et nous venons de découvrir une nouvelle ressource dont on ignorait presque l'existence et qui est la bécasse de mer. Nous entreprenons actuellement les études sur les stocks démersaux.

Dans le domaine de la technologie de la pêche, nous nous penchons sur l'introduction de la méthode du chalut pélagique et du chalut à grande ouverture dans les habitudes du marin marocain.

Enfin, dans la technologie du traitement, nous incitons les industriels à procéder au fumage du poisson, à la fabrication de pâtés, d'aliments pour chiens et chats, et de façon générale à diversifier leurs produits.

La deuxième catégorie d'assistance à laquelle le Maroc a eu recours est celle qui consiste à instaurer une pêche véritablement industrielle dans le pays. Cette coopération le Maroc l'a souhaitée, l'a cherchée, n'a pas manqué d'y faire appel à l'occasion des réunions internationales et d'y faire référence à l'occasion de la promulgation des lois concernant le secteur de la pêche.

C'est ainsi que la loi qui crée la zone exclusive de pêche, stipule dans son article 5:

"La souveraineté de l'Etat Marocain, s'étend à toutes les ressources biologiques de la colonne d'eau de cette zone. L'exercice des droits de pêche est exclusivement réservé dans cette zone aux bateaux battant pavillon marocain ou exploités par des personnes physiques ou morales marocaines.

Ces dispositions ne font pas obstacle aux principes de coopération internationale auxquels le Maroc souscrit sans préjudice pour ses droits de souveraineté et dans le respect de ses intérêts nationaux."

De même la loi qui porte le nom "Code des investissements" accorde les mêmes avantages au capital marocain et au capital étranger.

Enfin, il y a une loi spécifique qui garantit à l'investisseur étranger le transfert des dividendes et l'exportation du capital en cas de cessation de ses activités.

Je me félicite, Monsieur le Président, de l'écho favorable qu'a eu cet appel du Maroc auprès des pays amis ou des sociétés de pays amis. Plusieurs sociétés marocaines à capitaux mixtes ont vu le jour depuis trois ans au Maroc, et je me propose de vous en entretenir un moment. Mais avant de parler de ces entreprises communes, je voudrais vous décrire l'esprit qui a présidé à leur création, et comment cet esprit a d'ailleurs évolué avec le temps.

Dans un premier stade, et pour tenir compte de la mentalité du milieu marocain de la pêche, nous avons procédé par paliers, tel un médecin qui applique progressivement un traitement, pour ne pas perturber l'équilibre physiologique du malade. C'est ainsi que les premières entreprises communes que nous avons créées, ont été conçues de telle sorte qu'elles ne donnent pas l'impression de concurrencer la pêche artisanale, mais par contre, être une école de formation pour elles. Que ce soit dans les espèces pêchées, les moyens de capture, les méthodes d'exploitation, de conservation et de traitement du poisson, les méthodes de gestion, ces sociétés ont apporté du renouveau à la pêche artisanale. Nous avons dès le départ, associé les armateurs à l'investissement et à la gestion de ces sociétés et les marins à l'exploitation des ressources.

Dans un second stade, nous avons entrepris de créer des entreprises communes en associant le capital privé ou étatique marocain en général, et ce, dans tous les secteurs de la pêche.

Ces entreprises sont, soit l'aboutissement d'accords de coopération entre le Maroc et des pays amis, soit le résultat d'entente entre capital marocain (privé ou étatique) et capital étranger.

Les unes et les autres revêtent le caractère de sociétés marocaines et sont régies par les lois marocaines.

Le partenaire étranger peut être le privé ou l'Etat, le partenaire marocain peut être le privé ou l'Etat ou les deux à la fois.

Dans le cadre d'entreprises communes nées d'accords inter-Etats, je citerai l'exemple de la société marocaine à capitaux mixtes maroco-français.

Au lendemain de l'extension de notre zone de pêche, les usines françaises de conserves de sardine, qui s'approvisionnaient pour une part par la pêche dans nos eaux, se trouvaient sans matière première. Les deux pays ont conclu un arrangement stipulant la création d'une société marocaine (60 pour cent Etat marocain, 40 pour cent groupe privé français) pour exploiter, en affrétant dans un premier temps, des bateaux sardiniers congélateurs. Cette société fournit une quantité déterminée de sardines congelées aux usines françaises. En contrepartie, la France a ouvert aux conserves marocaines, une possibilité supplémentaire de vente sur le marché français.

L'intérêt pour la France a été d'assurer à ses usines, un approvisionnement en matière première. Le nôtre a été non seulement l'ouverture d'un marché supplémentaire, mais aussi le fait de donner un exemple à notre population maritime de pêche de la sardine avec des bateaux congélateurs qui ont des marées de longue durée, exploitant des zones non traditionnelles de pêche, et permettant un approvisionnement régulier des usines. Le résultat de cette expérience, commence à se faire sentir au Maroc, puisque un certain nombre d'usini-ers, pour échapper à l'irrégularité qui caractérise les apports de pêche artisanale, sont décidé d'acquérir des sardiniers congélateurs.

Du côté français, nos partenaires dans la société, ont accepté de dépasser l'objectif qui était fixé dans l'accord et nous sommes à la veille de construire une usine au Maroc, en vue d'approvisionner ensemble le marché français.

Cette coopération basée d'abord sur des intérêts immédiats, devient une véritable intégration des intérêts, qui peut être considéré comme un premier pas vers ce que l'on appelle le "transfert de la technologie".

Dans le cadre d'ententes entre capitaux marocains et étrangers, une multitude d'entreprises ont pris naissance au Maroc, depuis trois ans. Elles associent les marocains aux espagnols, aux coréens, au japonais, aux italiens, ou aux portugais etc.

L'importance de leurs activités est variable. Elles vont de simples entreprises de pêche, ou de transformations, à de véritables complexes intégrés englobant aussi bien la production que la transformation et la commercialisation.

Dans ce type de coopération, outre les intérêts financiers et économiques qu'y trouve chacun des partenaires, le Maroc, bénéficie de l'apport de technologie, de la formation des cadres et de l'enrichissement de la flotte traditionnelle marocaine, par des unités plus modernes.

Monsieur le Président,

Si j'ai passé sous silence le domaine de la formation qui nécessite encore plus la coopération internationale, ce n'est pas par oubli, mais seulement, parce que notre expérience y est encore toute récente.

Monsieur le Président,

J'ai été très heureux d'avoir pu vous décrire sommairement les premières actions que nous avons entreprises pour développer le secteur des pêches. Nous sommes conscients que beaucoup d'effort reste encore à accomplir pour faire jouer à ce secteur le rôle qu'il

mérite dans l'économie marocaine. Nous sommes convaincus que pour atteindre cet objectif, nous devons d'abord et avant tout compter sur nous-mêmes. Mais nous avons aussi la foi en la coopération internationale. Et si nous ne tendons pas la main pour quémander cette coopération, nous ouvrons par contre les bras, à tous ceux qui comme nous, sont persuadés qu'elle permet de combler le fossé qui existe entre les pays développés et ceux en voie de développement et contribue au rapprochement des peuples.

\* \* \* \* \*

ORDRE DU JOUR

- 1 Ouverture de la session
- 2 Adoption de l'ordre du jour et organisation de la session
- 3 Aspects de l'aménagement et du développement des pêches au niveau international
  - a) Situation actuelle des ressources halieutiques mondiales
  - b) Situation et perspectives des produits de la pêche
  - c) Activités des organismes régionaux des pêches
  - d) Examen du statut et de la composition du Comité des pêches pour l'Atlantique centre-est (COPACE)
- 4 Coordination de l'assistance multilatérale et bilatérale aux programmes de développement des pêches
- 5 Problèmes des pêches continentales
- 6 Le travail de la FAO dans le domaine des pêches en 1976-77 (activités ordinaires et activités de terrain)
- 7 Coopération dans le domaine des pêches au sein des Nations Unies
  - a) Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer
  - b) Relations avec d'autres organisations des Nations Unies
- 8 Questions examinées par le Conseil de la FAO
- 9 Suggestions concernant les principaux points à inscrire à l'ordre du jour de la onzième session du Comité des pêches
- 10 Autres questions
- 11 Date et lieu de la prochaine session
- 12 Adoption du rapport

\* \* \* \* \*

Annexe E

LISTE DES DOCUMENTS

- COFI/75/1            Ordre du jour provisoire
- 2                    Ordre du jour provisoire annoté
- 3                    Calendrier provisoire
- 4                    Examen de l'état d'exploitation des ressources ichthyologiques mondiales
- 5                    Produits de la pêche: situation et perspectives
- 6                    Progrès et problèmes des organismes régionaux des pêches
- 7                    Examen du statut et de la composition du Comité des pêches pour l'Atlantique centre-est (COPACE)
- 8                    Coordination de l'assistance multilatérale et bilatérale aux programmes de développement des pêches
- 9                    Problèmes des pêches continentales
- 10                   L'expérience de la Commission européenne consultative pour les pêches dans les eaux intérieures (CECPI) en matière de surveillance continue des ressources des pêches continentales
- 11                   Programme de travail de la FAO dans le domaine des pêches en 1976-77 (activités ordinaires et activités de terrain)
- 12                   Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer
- 13                   Relations avec d'autres organisations des Nations Unies
- 13, Sup.1
- 14                   Questions examinées par le Conseil de la FAO
- 14, Sup.1
- 15                   Suggestions concernant les principaux points à inscrire à l'ordre du jour de la onzième session du Comité des pêches
- 16                   Rapport du Groupe de rédaction constitué le 6 juin 1975 par le Comité des pêches pour formuler des amendements aux paragraphes de la résolution COFI/1/1 relatifs au mandat et à la composition du Sous-Comité pour le développement de la coopération avec les organisations internationales s'occupant des pêches
- COFI/75/Inf.1       Liste des documents
- 2                    Renseignements à l'usage des participants
- 3                    Rapport sur la FAO, le Comité des pêches de la FAO et les organismes internationaux et régionaux des pêches







